

# Le Travail

## et LA VIE SYNDICALE

3c

VOL. XVIII — No 6

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL, JUIN 1942

# COLLABORATION

## Comment employeurs et employés devraient se donner la main

Il ne manque pas d'industries dans lesquelles s'est développée une belle collaboration entre employeurs et employés. Collaboration concrétisée dans les conventions collectives de travail, productrices de paix, d'ordre et de prestige. Bienfaits hautement appréciés dans nombre d'industries mais inexistantes dans la quasi-généralité des autres.

C'est que dans ce dernier cas l'on y est toujours à couteaux tirés. Employeurs et employés se redoutent, se soupçonnent, s'accusent de toutes sortes de choses. Cet état d'esprit fut aussi autrefois celui de nombre d'employeurs et ouvriers qui s'entendent aujourd'hui harmonieusement. C'est une affaire d'éducation.

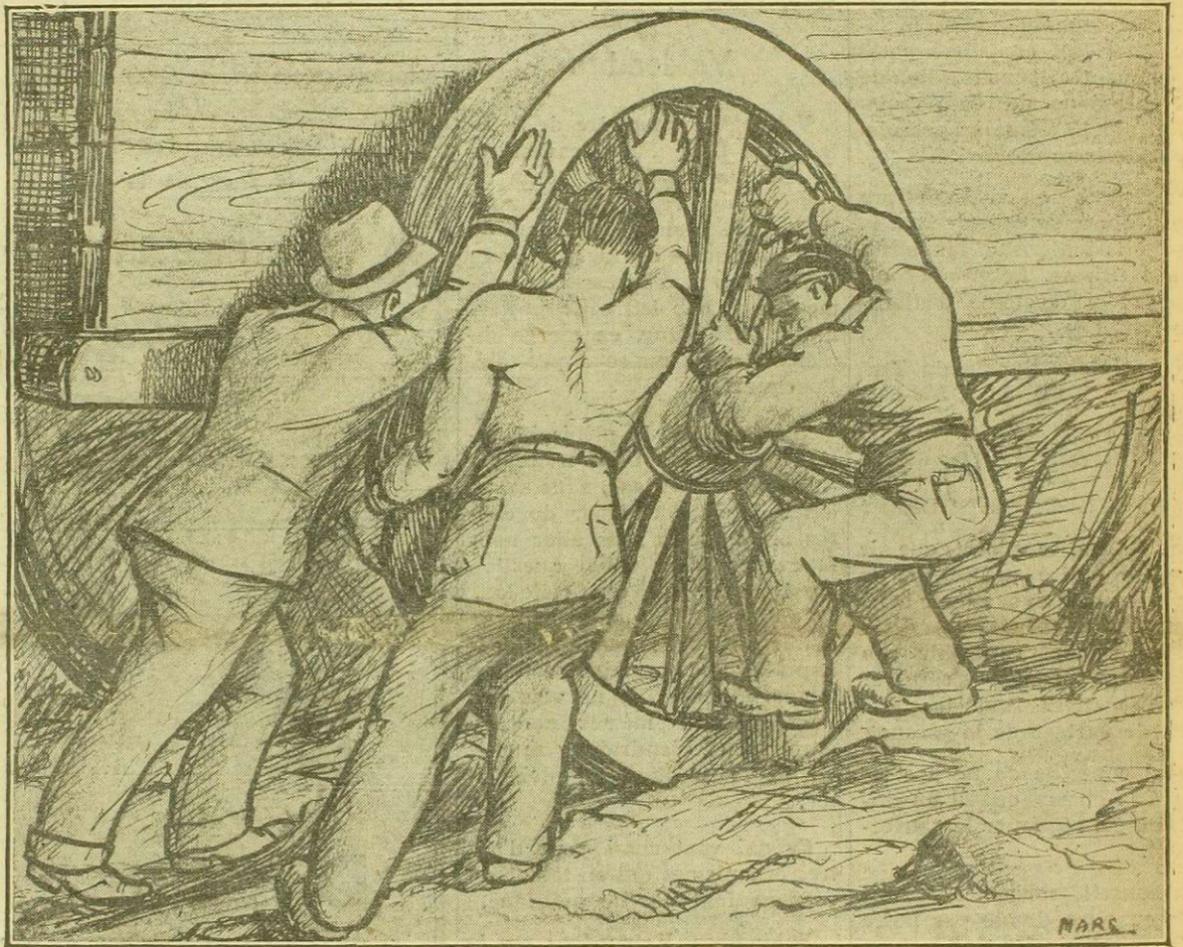
Vivre chaque côté de la barricade, ne pas se rencontrer, ne pas se connaître, ne pas s'entendre, ne pas se faire confiance, peut-il se trouver un état de chose moins en rapport avec les besoins actuels du pays, surtout dans les industries de guerre ?

Collaborer veut dire pour le moins deux parties qui cherchent à servir leur intérêt commun en respectant leurs intérêts divergents. Seuls le contact et de fréquents échanges de vues permettent aux employeurs et employés d'une même industrie de bien connaître les problèmes qui leur sont propres.

Employeurs et employés vivent de l'industrie. Chacun est tenté de s'en servir à son bénéfice exclusif; l'employeur pour s'enrichir, l'ouvrier pour en retirer un fort salaire. L'employeur, beaucoup plus que l'ouvrier, évidemment, est fortement enclin à oublier que l'industrie est faite pour l'homme et non pas l'homme pour l'industrie. C'est-à-dire que l'industrie existe pour servir la société. Ce que l'employé oublie trop souvent aussi.

Quel genre de collaboration amènera employeurs et employés à penser à l'intérêt général de la société en même temps qu'au bien commun de l'industrie ?

C'est la collaboration organisée. Laquelle collaboration voudrait dire en Canada : rapprochement véritable entre employeurs et employés de toutes les entreprises similaires, suivant le cas, d'une localité, d'une région, d'une province ou du pays.



Que chacun pousse à la roue!...

Réaliser effectivement le bien commun de toutes les entreprises d'une même industrie en y instaurant un régime de justice bénéficiaire également à tous les employeurs et employés, cela est impossible si la collaboration entre employeurs et employés ne s'adapte pas aux exigences économiques de chaque industrie et n'est pas généralisée à toute l'étendue de ses limites géographiques normales.

Collaboration idéale qui exige tout de même des collaborateurs une égale disposition à se consentir des concessions réciproques, à se faire mutuelle confiance, à rechercher la vérité, à se soumettre à une discipline de contrôle, à s'acquitter chacun de ses obligations respectives. En outre ces mêmes collaborateurs, s'ils ont tant soit peu le sens social, resteront préoccupés de soigner l'intérêt général de la société.

Combien rare, ma foi, est cette collaboration idéale, au Canada, en ce temps de guerre. Comment pourra-t-elle jamais s'établir dans toutes les industries du pays, si elle n'a pour but la convention collective de travail, comme plus haut comprise, et si elle n'a pour base, l'organisation syndicale bien

conçue tant du côté patronal qu'ouvrier ? Comment se réalisera-t-elle jamais aussi longtemps que des employeurs refuseront de traiter même avec des syndicats ouvriers respectables et dignes de confiance ?

Comment y parviendra-t-on jamais tant que les Gouvernements fédéral et provinciaux n'adopteront pas une législation syndicale qui éliminera les organisations ouvrières subversives aux lois du pays et aux intérêts nationaux bien compris; qui établira les critères que doit posséder toute organisation syndicale patronale et ouvrière pour lui mériter la confiance de l'Etat et du public canadien; qui incitera les employeurs à s'organiser parallèlement à l'organisation ouvrière ayant en vue le même but: le progrès de la production nationale et l'établissement d'un régime de démocratie industrielle, génératrice d'ordre et de paix sociale.

Aussi longtemps que la collaboration dans l'industrie canadienne ne reposera pas largement sur cette base et ne sera pas animée du souffle de l'esprit chrétien, aussi longtemps notre pays attendra le règne de la vraie justice sociale.

Alfred CHARPENTIER

## A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

### Assurances sociales en Argentine

Il s'agit d'étendre jusqu'aux travailleurs de l'industrie un régime d'assurance obligatoire. Celle-ci doit cesser d'être l'apanage du personnel de certaines catégories d'entreprises — sa solidité financière doit être garantie de façon permanente.

Ce projet part de l'idée que de la tranquillité et de la stabilité que l'assurance sociale procure à la famille ouvrière, dépendent pour une grande partie la fermeté des institutions et l'ordre d'un pays et que l'assurance sociale, qui est un moyen efficace pour obtenir la stabilité morale et économique de la famille ouvrière, contribue aussi puissamment à l'amélioration de l'état physique de la population, et par là même à l'accroissement de la productivité.

Les risques qu'en Angleterre on se propose de couvrir sont la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse. Le projet prévoit aussi un système d'allocations familiales.

Revue Internationale du Travail, (mars 1942), XLV, 384-388.

### Que pourrait faire le travail organisé ?

Un patron se plaint que le travail organisé profite de la crise que nous vivons pour améliorer le standard de vie de ses membres, pour raffermir son organisation et pour s'emparer de prérogatives qui jusqu'ici étaient le partage de la gérance.

Il lui conseille de ne pas revenir à la charge quand un différend a été réglé par le gouvernement.

Un conseil sur notre travail peut nous être donné par notre voisin; c'est ainsi qu'un patron intelligent peut conseiller son ouvrier, dit M. Morrow. Mais, il ne dit pas que l'inverse soit possible.

Tels sont les sentiments d'un patron d'outre-frontières sur les unions américaines.

L. C. Morrow, What labor can do? Factory, April 1942.

Relations, (mars 1942), p. 71.

### Comment abaisser le coût de la vie

Depuis août 1939, la hausse moyenne du coût de la vie a été de 12%. La Commission des prix a réussi à enrayer non à maîtriser la force ascensionnelle des prix.

Un petit groupe d'agriculteurs de la paroisse gaspésienne de Maria a réussi en six mois à réduire le coût de la vie de 15% par l'entremise de leur magasin coopératif de consommation.

"La formule coopérative appliquée au secteur de la consommation résout très efficacement le problème vital de nos agriculteurs et ouvriers, qui consiste non seulement dans la vente des produits et la hausse des salaires mais surtout dans l'utilisation sage et contrôlée de leurs

revenus et dans l'organisation démocratique de toute leur vie économique sur les deux plans parallèles de la production et de la consommation; elle nous démontre en plus que la coopération généralisée dirigerait mieux que toute intervention gouvernementale notre économie de guerre, et nous permet encore d'espérer en la réforme possible de notre vieux système économique usé par les abus et condamné depuis longtemps par tous les bons médecins sociologues et économistes", Gérard Guité, ptre. *Une expérience intéressante à Maria "Comment abaisser le coût de la vie en temps de guerre"*. Ensemble, 1942, (mai) p. 17-19.

### Valdombre

Valdombre est maire de Sainte-Adèle. Lors d'une session régulière, un conseiller tenta de "passer" une résolution pour féliciter M. Lionel Bertrand de son attitude courageuse aux Communes et d'adresser en même temps une lettre de protestation à M. King, en marge du plébiscite. Le maire a protesté. Pourquoi?

"La question du plébiscite relève du fédéral. Dans notre petit conseil de village, nous avons assez de nous occuper de choses municipales sans aller nous fourvoyer dans une question aussi importante que celle-là..."

"...Si, en principe, les conseils municipaux n'ont pas à soutenir la politique de certains partis en temps de paix... je ne vois pas pourquoi ces mêmes conseils municipaux viendraient se mêler de la question du plébiscite".

Ce qui vaut aussi pour d'autres organismes qui en temps de paix ne font pas de politique.

Valdombre, *Ne perdons pas le nord*, cinquième série (mars-avril 1942), 19-20.

### Quand on n'est pas propriétaire

Lors de l'invasion de Java, les Japonais distribuèrent des feuillets ainsi rédigés: "Ne détruisez pas les puits d'huile, les raffineries et les conduits à pétrole qui sont vos oeuvres à vous, pour lesquelles vous avez travaillé durement, et qui toutefois ne vous appartiennent pas. Gardez-les intacts: nous les partagerons en commun".

Là-dessus, *The Co-operative Consumer*, Regina, Saskatchewan, 1er avril 1942, note: "Il y a un point de vue que les démocraties ne doivent jamais oublier: à savoir, que lorsque les hommes n'ont aucun droit de propriété, lorsqu'ils sentent qu'il ne leur est pas permis d'avoir leur part des avantages de la démocratie, lorsqu'ils ne vivent que sur des promesses jamais remplies, on ne peut plus attendre d'eux qu'ils soient prêts à sacrifier leurs vies pour la foi en la démocratie et pour sa préservation".

Cité par *Ensemble*, 1942, mai p. 2.

### Les bons souffrent pour les méchants

Le C.I.O. propose: un maximum de 3% de profit de guerre, un plafond de \$25,000 pour les salaires "shocking" du bureau exécutif, un moratoire sur les dettes et autres propositions de ce genre. Voilà. De plus, que le salaire de l'ouvrier passe de \$0.77 de l'heure à \$1.00 de l'heure, soit 20% d'augmentation. Le gouvernement paierait. Le capital à même le 3% rétribuera les actionnaires, transformera l'usine de guerre en usine de paix, entretiendra le matériel, compensera pour des pertes inévitables... ou bien fermera l'usine.

Cet éditeur connaît des chefs ouvriers. La plupart d'entre eux sont honnêtes, sincères, capables. Et il ajoute: "Comme les bons financiers ont souffert pour les péchés des mauvais financiers, ainsi les bonnes unions souffriront pour les péchés des mauvaises unions".

The Trend of Business as seen by the publisher, *American Business*, mai 1942, p. 6-7.

### Effets d'un travail trop prolongé

Voici les conclusions d'une mission en Australie sur les abus dans le travail supplémentaire: "A notre avis, il se pratique dans plusieurs usines des abus dans le travail supplémentaire continu. On a constaté en Angleterre que tout excès de surtemps résulte, et ce en relativement peu de temps, en une baisse considérable du rendement. Il ne fait pas de doute, non plus, que ces abus exercent une influence adverse sur le système nerveux des travailleurs et qu'ils écoutent plus facilement les fausses doctrines des agitateurs".

Gazette du travail, mars 1942, p. 278. (Citation de *New South Wales Industrial Gazette*)

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert  
LIMITÉE



## Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,  
Sous-ministre

### Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis  
MONTREAL

Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0976

## Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la  
Confédération des Travailleurs catho-  
liques du Canada

Directeur:

Alphonse Bégin, L.L.L.: L.S.C.  
Chef de la publicité.

Chef de la Rédaction:  
J.-E.-A. Pin

Collaborateurs:

Alfred Charpentier: président  
de la C.T.C.C.

Gérard Picard, secrétaire général  
de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier général  
de la C.T.C.C.

L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

Questions économiques:

F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire  
général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques  
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur:

Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal:

Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration:

1231 est, de Montigny - Tél.: FA. 3088

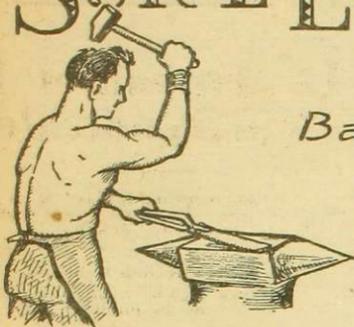
Abonnement:

Un an . . . 0.50, le numéro 3 seul

Publié par le Secrétariat des Syndicats  
Catholiques de Montréal et imprimé  
par l'Imprimerie Populaire, Limitée,  
430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



# SUR L'ENCLUME



Battons le Fer  
pendant qu'il  
est chaud!

Par PIT MARTEL

## Les "Marionnettes" du Conseil Régional du Québec!

Les sages des unions internationales, réunis en assemblée du Conseil des métiers et du travail de Montréal, jeudi, 4 juin, ont fait le procès du Conseil Régional du Québec en temps de guerre et, tout naturellement, selon leur habitude de prudence, de pondération, de justice, ils l'ont jugé incompetent, séance tenante. Un certain délégué du nom de Beaudoin, organisateur de l'union des employés de Tramways, vice-président de la Fédération provinciale du travail, expert, paraît-il, dans les questions de bonis de vie chère et de contrats de travail à participation de bonis d'exploitation industrielle, a voulu remporter le "cake" sur les déclarations de ses confrères, Paul Fournier, président; Edouard Larose, des menuisiers; Irvin Purman, des ouvriers d'avionneries, Emile Fagnant, des pressiers. Selon le rapport de la presse, 5 juin, ce sage entre les sages a tout bonnement déclaré que le Conseil régional du Québec en temps de guerre a "à sa tête un dictateur entouré de marionnettes, à l'exception de M. Lionel Thibault". M. Thibault est le représentant des unions internationales sur ce conseil.

\* Nous n'avons pas mission de défendre le Conseil régional du Québec en temps de guerre, organisme créé en vertu du décret fédéral C. P. 8253. Ce conseil a comme président le représentant de l'honorable Rochette, M. le sous-ministre Gérard Tremblay, comme représentants des unions ouvrières, M. Philippe Lessard, des syndicats catholiques, M. Paul-Emile Marquette, des unions canadiennes, M. Lionel Thibault, des unions internationales, et trois représentants des associations patronales. Affirmer publiquement que le président de ce conseil est un "dictateur entouré de marionnettes à l'exception du représentant des unions internationales", c'est pour le moins faire preuve de parti pris et de peu de jugement. Il n'y a pas à s'étonner que notre population ouvrière reste hésitante durant cette grande campagne de propagande que les unions internationales mènent depuis quelques mois. Les dures réalités de la vie ont habitué nos ouvriers à juger les hommes et les choses; des "marionnettes" ils connaissent ça; voilà pourquoi, s'ils ont des plaintes à formuler contre le Conseil régional, ils ne sont pas

prêts à confier leur cause aux marionnettes des unions américaines ou du C.I.O.

## 50,000 nouveaux membres

Les unions internationales se vantent depuis au moins dix ans d'avoir à Montréal un effectif de plus de 100,000 membres. De braves gens les croyaient tout bonnement. M. Paul Fournier, le nouveau président de ces unions américaines à Montréal, vient de donner un démenti à ces devanciers dans une de ses nombreuses déclarations aux journaux.

"Au mois de février, souligne M. Fournier, les divers locaux des unions internationales affiliés au Conseil des métiers et du travail de Montréal avaient un effectif de 24,000 membres et présentement le nombre des membres est de 81,000. Voilà une augmentation de plus de 50,000 membres, qui démontre que le mouvement international va de progrès en progrès. "La Presse", 4 juin.

Les intentions de M. Fournier sont visibles: il veut se vanter d'avoir triplé les effectifs depuis les quelques mois qu'il est président. La vantardise porte sur l'augmentation, les 50,000 nouveaux membres. Personne ne le croira, pas même le plus naïf de ses membres. Tout le monde saura désormais qu'au mois de février dernier, en tout et par tout, M. Fournier n'avait que 24,000 membres. Et encore?

M. Fournier parle beaucoup et souvent. Ses propres membres finiront par comprendre qu'il parle trop. Il sera trop tard.

## Les Unions américaines et l'unité de nos forces ouvrières

Lors de la fondation des syndicats nationaux catholiques dans cette province, en 1918, les chefs des unions internationales accusaient nos catholiques de vouloir diviser les ouvriers au bénéfice des patrons. Depuis leurs successeurs reprennent à toute occasion le même refrain. Les faits prouvent cependant le contraire depuis vingt ans. Ce sont les unions américaines qui apportent chez nous leurs propres divisions intestines.

Ce fut d'abord la lutte entre les Chevaliers du travail et la Fédération Américaine du Travail. Ce fut ensuite la division entre la Fédération Américaine et le C.I.O. (Congress of Industrial Organizations). Aujourd'hui, nous assistons à une guerre ouverte entre le C.I.O. et un nouvel organisme, le U.M.W. ("United Mine Workers"), récemment fondé par John Lewis, le fondateur du C.I.O. Aux dernières nouvelles les unions américaines du

bâtiment du C.I.O. viennent de s'affilier directement au U.M.W.

Les unions américaines, connues ici sous le nom d'unions internationales, sont donc présentement divisées en trois camps opposés, la Fédération Américaine, le C.I.O. et le U.M.W., sans compter que les fraternités d'employés de chemins de fer se tiennent en dehors de ces trois mouvements.

L'unité des forces ouvrières dans notre province est donc désormais irréalisable avec ces unions américaines. Les membres d'une union internationale locale ne savent même pas à quel mouvement "international" ils appartiendront demain; qui sera leur grand chef, ou Green, ou Murray, ou Lewis. "A.F.L.", "C.I.O.", "U.M.W.", quel sera votre sort demain, ouvriers canadiens? Ni Green, ni Murray, ni Lewis ne peuvent vous le dire. Où est la fameuse unité internationale des chefs ouvriers de 1918!

Ouvriers canadiens, si vous cherchez sincèrement à vous unir entre vous d'abord? La première chose à faire, c'est de bouter dehors tous ces charlatans d'unionisme américain qui ne s'accordent pas entre eux, puis de bien étudier les intérêts communs qui vous rapprochent tout naturellement de vos confrères de travail dans votre localité, dans votre province, dans votre pays, de considérer aussi les intérêts qui unissent tous ceux qui vivent d'une même industrie, d'un même commerce, d'un même genre de service, employeurs et employés. Vous finirez par découvrir la véritable forme d'organisation ouvrière la plus apte à protéger vos intérêts communs et à promouvoir la collaboration tant désirée entre toutes les classes de notre pays.

C'est bien ce qu'ont compris les ouvriers de chez nous qui, en 1918, jetèrent les bases de notre grand mouvement national, fondé sur les principes chrétiens. Pendant que les autres mouvements se divisent et se subdivisent, le leur grandit tous les jours, s'élargit, se fait une conception plus vaste d'un mouvement ouvrier canadien où tous les hommes de bonne volonté de toute race et de toute religion trouveront la protection de leurs droits et le respect de leurs croyances. Ainsi se réalisera l'unité des forces ouvrières en notre pays, comme les pères de la Confédération ont réalisé l'unité politique de notre vaste Dominion du Canada.

## La prévention des accidents

Il est nécessaire, plus que jamais, pour le patron et pour l'ouvrier de s'intéresser à la solution d'un problème d'une importance capitale: la prévention des accidents de travail, surtout dans les usines de guerre.

En 1941, 1250 personnes ont perdu la vie au Canada, dans les industries; on a rapporté 314,514 accidents de toutes sortes, dans notre pays.

C'est une augmentation de 20 pour cent, sur le nombre des accidents de travail en 1940.

# Un appel très sensé

Nous faisons paraître dans une autre page de ce journal un article dans lequel nous donnons des détails sur la grande offensive organisée par les communistes pour faire lever l'interdiction légale sur leur parti. Il nous fait plaisir de publier ici un résumé d'une lettre adressée à tous les députés fédéraux par la Colonne Canadienne, association qui s'est donné pour but de combattre les cinquièmes colonnes ainsi que les fausses rumeurs.

On souhaite tout d'abord que cette question de l'interdiction du parti communiste soit étudiée avec le plus grand soin par le Comité parlementaire des Règlements de la Défense du Canada, et que les députés qui font partie de ce comité se laissent tout d'abord guider par les intérêts du Canada pris comme un tout.

Comme les communistes et leurs sympathisants ont apporté, devant ce comité, force arguments en faveur de la levée de cette interdiction, la Colonne Canadienne estime qu'il est d'intérêt commun de soumettre à l'étude les considérations suivantes:

1.—Les membres du parti communiste du Canada ne sont pas des Russes; ils ne jouent aucun rôle dans la défense héroïque de la Russie. Conséquemment, ils ne peuvent pas invoquer en leur faveur le fait que la Russie est notre alliée.

2.—Les chefs de la Russie ont donné l'assurance au monde qu'ils n'ont aucun but de révolution universelle. Les membres du parti communiste au Canada n'acceptent pas cette directive et continuent leur ancienne politique révolutionnaire, à preuve la présente campagne pour libérer les chefs d'un parti qui, il y a un an, publiait des brochures contenant ce qui suit:

**LE MANIFESTE POUR LE 1er JOUR DE MAI:** "C'est un mensonge, quand on dit que cette guerre est contre le Fascisme. C'est un mensonge de dire que la défaite de l'Allemagne aux mains de l'Angleterre et des démocraties bénéficiera au peuple. C'est un mensonge peu coûteux de dire que nous nous battons pour la Démocratie".

**EN SEPTEMBRE 1940:** "Retirez le Canada de la guerre. Nous devons nous libérer de l'impérialisme britannique qui utilise les ressources du Canada pour prolonger et étendre la guerre."

**LE 6 AVRIL 1941:** "Ne laissons pas perdre la vie à aucun canadien sur un deuxième front".

Si les membres du Parti communiste du Canada sont sincères dans leurs présentes protestations de loyauté, ils se débarrasseront des chefs qui ont fait de telles déclarations.

3.—Il y a un an le parti communiste a prouvé, dans des brochures publiées dans ce temps-là, qu'il faisait son possible pour provoquer les grèves et pour gêner l'effort de guerre. Pourtant, le Canada était alors en lutte contre les mêmes Nazis.

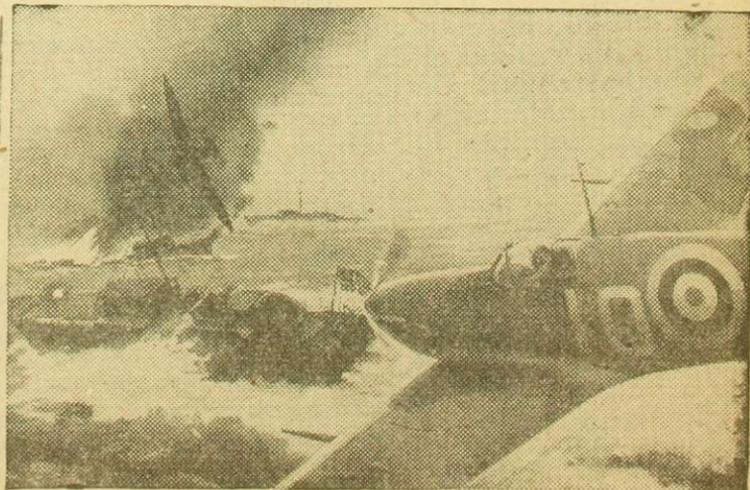
4.—On devrait également considérer l'effet que ce changement dans le status du Parti communiste pourra avoir sur l'unité canadienne. Certaines parties du Canada, et, en particulier, la province de Québec, ont fréquemment jeté le cri d'alarme sur les activités du Parti communiste au Canada.

5.—L'effet de la levée de l'interdiction légale de ce parti et de la libération des chefs communistes ouvriers devraient être étudié avec soin. Les communistes prétendent reprendre le travail; mais il ne faudrait pas oublier que plusieurs chefs ouvriers de différentes associations canadiennes ont fréquemment dénoncé les activités subversives du Parti communiste.

Nous rappelons en conclusion que le problème du Parti communiste du Canada est un problème entièrement domestique.

Nous souhaitons que les députés du Comité parlementaire des Règlements du Canada prennent en sérieuse considération les requêtes des associations qui, comme la Colonne Canadienne, se font un devoir de les mettre en garde sur les dangers que pourrait comporter le relâchement de leur sévérité envers le Parti communiste.

A. B.



Un artiste a exécuté ce dessin montrant au premier plan un petit navire de guerre nazi succombant aux coups multipliés d'un "Spitfire", au large de la côte hollandaise.

# Questions Economiques

Les lecteurs désireux de voir traiter ici certaines questions, d'obtenir des détails supplémentaires sur les sujets étudiés ou de discuter les opinions de l'auteur, sont priés d'écrire au signataire, à 535, avenue Viger, Montréal.

## Regardons plutôt vers l'avenir

S'emparer d'une partie de ce que reçoit le voisin ou permettre que s'accroisse le rendement du travail sont les deux seuls moyens, avons-nous vu au cours des deux mois précédents, de réaliser l'augmentation du salaire. Le premier, c'est la lutte contre le fait accompli; le second, c'est la collaboration avec les dirigeants de la production non seulement en travaillant mieux, mais en acceptant aussi les progrès techniques.

Les ouvriers, pour dire vrai, se sont surtout, sinon uniquement, intéressés au premier. En général, ils ont même réprouvé le second comme nuisible à leurs intérêts.

Cela est dû à l'origine de la réaction ouvrière: la protestation contre le fait accompli de certains abus et de certaines misères. Et aussi à ce que le marxisme a profité des circonstances pour insuffler au syndicalisme débutant l'esprit de lutte de classe. Cela s'est continué malgré que bien des abus et des misères de ce temps-là aient disparu. Et aujourd'hui, les mouvements syndicalistes même les mieux intentionnés ont bien de la difficulté à se libérer des traces de ce péché originel.

Cela est dû aussi à certains préjugés, habilement entretenus d'ailleurs, sur les méfaits de la machine et de toutes les méthodes d'organisation scientifique du travail.

Pour être complet et juste, il faut ajouter que le stupide manque de compréhension sociale des patrons, hier comme aujourd'hui, a beaucoup contribué à ce que se perpétuent chez l'ouvrier organisé ces tendances marxistes et ces préjugés. Mais le mal des uns n'absout pas le mal des autres. Et il reste au moins important, du point de vue pratique (car ces chroniques ne sont pas un cours de morale), que les ouvriers revisent celles de leurs conceptions qui peuvent satisfaire leur colère, mais qui sont de nature à leur nuire.

Or il est de ce point de vue fort malheureux que des deux moyens d'accroître le salaire, on ait négligé le second de préférence au premier. Car, ainsi que je l'ai déjà laissé entendre, c'est le seul qui puisse vraiment apporter une amélioration permanente du sort matériel de l'ouvrier. Il y a à cela plus d'une raison.

### Les raisons

La première et la plus fondamentale, c'est que la lutte pour enlever une partie du profit n'améliore la situation générale — si même elle y arrive — que par nivellement et non par une augmentation des richesses disponibles. On ôte à Pierre pour donner à Paul. Et même si cela a pu être juste, n'aurait-il pas mieux valu obtenir le même résultat sans en enlever à Pierre?

"Je m'en moque que le patron garde sa part, sera porté à répondre l'ouvrier. Il m'en a fait assez endurer qu'à vrai dire je ne suis pas fâché de le faire souffrir à son tour". Mettons! Mais où cela mène-t-il, au point de vue pratique? A des violences, à de l'animosité, à de la rancœur! Et ce que l'ouvrier aura ainsi arraché de haute lutte, en forçant au surplus le patron à réduire son revenu personnel, croit-il qu'il pourra ensuite en jouir en toute sécurité?

Certainement pas! A la première occasion, le patron se reprendra. Ça ne devrait peut-être pas être ainsi, mais c'est la règle du jeu. Les ouvriers le savent d'ailleurs. Tandis que la collaboration avec le patron pour améliorer les techniques de production n'engendrera rien de pareil. L'ouvrier ayant reçu sa part de l'accroissement de production sans que le patron y perde rien — il y gagnera quelque chose même — celui-ci n'aura rien à reprendre. Au contraire, il aura intérêt à ce que l'ouvrier jouisse d'un haut salaire pour écouler toute sa production.

La politique du nivellement est d'ailleurs fondée sur une grave illusion: celle que les ouvriers pourraient améliorer considérablement leur situation en s'emparant des revenus ou des profits exagérés. C'est là une troisième raison qui la rend peu intéressante du point de vue ouvrier. Lutter pendant des années, des

décades, pour gagner deux ou trois cents dollars de plus par année? A quoi bon, quand à côté on a le moyen de faire mieux et plus vite. Car il est prouvé depuis longtemps, chiffres à l'appui, que la distribution à la masse ouvrière de tous les revenus exagérés donnerait bien peu de chose à chacun.

Une quatrième raison découle des difficultés d'application d'une politique de hausse des salaires qui enlève aux uns pour donner à d'autres. Nous avons déjà énuméré quelques-unes de ces difficultés au cours des précédents articles et il conviendra un jour de les vérifier. La principale, on se le rappelle, tient en ce que la texture de la vie économique est si complexe que l'ouvrier est rarement sûr que la hausse obtenue réduira bien le revenu du patron. Souvent ce sera le salaire d'un autre ouvrier qui sera diminué ou ce seront les prix qui augmenteront, annulant la hausse obtenue. La situation générale ne se trouve alors même pas améliorée par la meilleure répartition qu'on recherchait.

Et il y a une cinquième raison, plus grave encore que la précédente, pour le cas où les porteurs de gros revenus seraient vraiment frappés, comme on le voulait. C'est que cette limitation tarisse l'esprit d'invention et de progrès et que personne ne veuille plus prendre le risque des mises considérables de capitaux ou des efforts d'organisation nécessaires au maintien et au développement du régime de production moderne. C'est un point délicat, surtout quand on parle à des ouvriers; mais le danger n'en est pas moins réel pour les ouvriers eux-mêmes, car sans production de masse il y aura bien peu de richesses ou, si l'on préfère, de marchandises, à la disposition des masses.

### Ne pas boudier le progrès technique

La leçon qui se dégage de tout cela pour le moment, c'est que le monde ouvrier se doit, dans son intérêt, d'abandonner au plus vite certains préjugés, d'entrer dans le mouvement des améliorations techniques et d'y collaborer de toutes ses forces. Il y va de son intérêt à lui, car plus la production sera forte dans un temps donné, plus il y aura de biens à sa disposition, et dans un régime à base de monnaie, plus ils y seront à un prix au niveau de ses moyens, d'ailleurs accrus par le progrès technique même.

Pour qu'il en soit ainsi, il importe naturellement que le monde ouvrier soit solidement organisé, qu'il puisse discuter ses intérêts avec les patrons sur un pied d'égalité. Car les patrons ne sont généralement ni tles saints, ni des philanthropes, et ils auront sans doute tendance à vouloir prendre pour eux plus que leur part de ces progrès techniques.

Sans écarter toutes revendications pour rajustement de salaires, les syndicats auraient donc tort à mon avis d'en faire l'article fondamental de leurs programmes. Où la lutte est nécessaire et importante, c'est bien plus pour amener les patrons à reconnaître à l'ouvrier le droit de se syndiquer, à admettre le principe du contrat collectif et, par lui, à obtenir des conditions de travail satisfaisantes, étant donné les conditions économiques générales.

Quant au salaire, c'est surtout vers l'avenir qu'il convient de se tourner en agissant en sorte que l'ouvrier collabore au progrès technique et reçoive en retour sa juste part,

plutôt que de conduire des luttes pénibles pour rafistoler un passé souvent malheureux, mais bien difficile à réparer. Il serait bien complexe de refaire par des accommodages une étoffe dont le dessin est compliqué et qui aurait été mal tissée. Il est plus pratique de faire dans le modèle les rajustements qui conviennent et de laisser tourner le métier de façon qu'une nouvelle étoffe en sorte qui soit plus parfaite. De la même manière, que les ouvriers oublient un peu le passé — pas trop sans doute — pour penser surtout à l'avenir.

François-Albert ANGERS,  
professeur à l'Ecole  
des Hautes Etudes Commerciales

Tannerie : 4900, rue Iberville  
**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES  
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique : 939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

**I: NANTEL**

BOIS  
DE  
SCIAGE

MASONITE  
TEN TEST  
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny  
Téléphone :  
CH. 1300  
Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ  
**DUPUIS**  
C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

**Dupuis Frères**

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny  
et St-Christophe

**ACME**  
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,  
etc., etc,

**Acme Glove Works Limited**

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

# La législation

## En vue du prochain congrès annuel

Les prochaines assises annuelles de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc., auront lieu en septembre prochain, à Montréal. Il ne paraît donc pas hors de propos de faire quelques réflexions en vue de ce congrès.

Depuis sa fondation, la C.T.C.C. a contribué largement à l'adoption de plusieurs lois fédérales et provinciales dont les salariés ont bénéficié. Ces textes de lois ont eu leur origine, dans la plupart des cas, lors des études et discussions faites par les délégués aux congrès annuels.

Cette année, le congrès de la C.T.C.C. aura une signification particulière et sa répercussion sera peut-être encore plus profonde que celle des congrès précédents. En effet, il va s'agir, pour la C.T.C.C., non seulement d'étudier tous les décrets fédéraux adoptés sous l'autorité de la loi des mesures de guerre, mais aussi de considérer la valeur de la Charte de l'Atlantique et de préciser davantage l'orientation à donner à la société pour assurer, en notre pays, pour l'après-guerre, une véritable restauration sociale.

Les délégués devront s'inspirer davantage de l'idéal social qui est la raison d'être de la C.T.C.C. pour faire passer dans la législation fédérale ou provinciale des mesures protectrices dont bénéficiera l'ensemble des travailleurs salariés.

A certains moments, la discussion porte sur des sujets d'intérêt particulier. Les délégués ne doivent pas confondre les questions qui doivent être réglées par les syndicats eux-mêmes, celles qui doivent être solutionnées par les conventions collectives, celles qui relèvent de l'autorité des comités paritaires ou de la Commission du Salaire minimum, et celles auxquelles on ne peut apporter une solution que par un amendement à une loi existante ou par une loi spéciale.

La faiblesse d'une organisation ouvrière est, plus souvent que l'insuffisance des lois, la source de bien des difficultés. Il importe que les travailleurs se convainquent de plus en plus de ce point, non pas dans le but d'en arriver à ignorer la législation, mais dans le but d'en arriver à comprendre qu'ils doivent se mêler activement de leurs affaires et ne pas tout attendre de la générosité d'un Etat-Providence, et du désintéressement paternel des employeurs.

Lorsqu'il est question, dans le paragraphe précédent, de la faiblesse d'une organisation ouvrière, il ne s'agit pas simplement de la faiblesse numérique. Il s'agit encore du manque de compétence des dirigeants. Nos syndicats ont-ils tous une direction compétente? des chefs bien formés? Le congrès annuel est un excellent baromètre pour le constater, tant au cours des discussions que par la sagesse des décisions prises.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est actuellement la seule organisation syndicale chrétienne, dans le monde entier, que la guerre n'a pas disloquée. N'oublions pas que ce titre place sur nos épaules un redoutable honneur et une écrasante responsabilité. Soyons à la hauteur de notre tâche, de notre mission, et à la hauteur des espérances que l'on fonde sur la C.T.C.C.

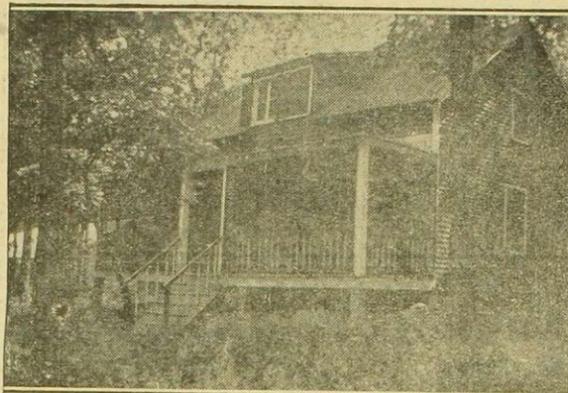
Ces quelques réflexions, couchées à la hâte sur le papier, auront été de quelque utilité, si les délégués au prochain congrès de la C.T.C.C., en septembre prochain, les reprennent, les développent et les gardent en mémoire au cours des délibérations qui auront lieu.

**Gérard PICARD,**  
secrétaire général C.T.C.C.

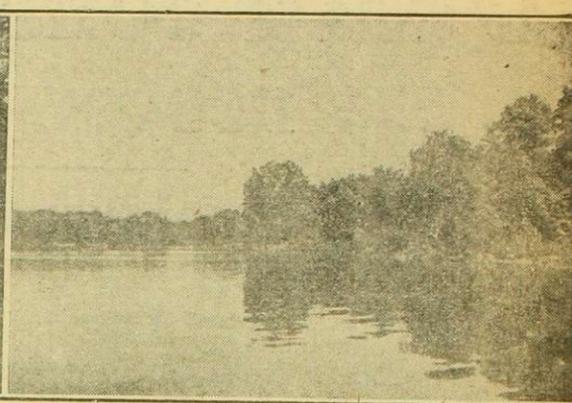
**ANTONIO GARNEAU**

AVOCAT ET PROCUREUR  
DUGUAY, GARNEAU & CARIGNAN  
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

## Lieu de vacance pour les ouvrières du vêtement



Le camp



La plage

## L'Union Nationale du Vêtement pense à ses membres

Depuis l'enfant assis sur le banc de l'école jusqu'à l'homme d'affaires le plus sérieux qui n'a rêvé, au retour du printemps, d'un séjour à la campagne, de baignades dans un lac, de promenades sur l'eau, d'excursions dans les bois ombrageux?

C'est un fait d'hygiène social qu'une personne qui travaille renfermée dans un atelier ou un bureau doit prendre un repos plus ou moins prolongé, afin de refaire ses forces si elle veut se maintenir en bonne santé.

La jeune ouvrière penchée sur une machine d'où sortira le linge qui vêtira les Montréalais et les Montréalaises, a besoin elle aussi de vacances. Elle en a besoin plus que tout autre peut-être, et cependant combien en auront?

L'Union Nationale du Vêtement a compris la nécessité qu'il y a pour la jeune ouvrière de l'aiguille de prendre un repos en plein air, c'est pourquoi elle a loué, pour ses membres un magnifique camp de vacances. L'on se rend au camp de l'Union, situé à Belle-Plage, à 2 milles de Vaudreuil, soit par le train ou l'autobus et par le taxi. Tout cela ne coûte pas plus que \$1.50, billet aller et retour et l'on nous débarque à la porte.

Le camp de l'Union Nationale du Vêtement n'est pas grand, mais agréable, propre, et fait pour recevoir confortablement une vingtaine de personnes à la fois.

Le site dans lequel il se trouve est magnifique: en avant la plage sablonneuse, le lac, les montagnes; d'un côté une petite chapelle, de l'autre un court de tennis, un jeu de croquets; en arrière le bois.

Les Soeurs du Bon-Conseil voient à l'entre-tient du camp, ainsi qu'à la préparation des repas pour les jeunes filles. La pension varie de \$4.00 à \$5.00 par semaine.

Enfin, tout a été prévu pour que les 1300 ouvrières, de la robe, de la chemise, de la fourrure, membres de l'Union puissent se procurer à bon marché, du 1er juillet à la mi-septembre, une vacance saine, agréable, reposante, une vacance que seules des jeunes filles de riches peuvent se procurer. Il est à souhaiter qu'un grand nombre de jeunes filles profitent de ces avantages, car elles se feront à elles-mêmes, tant au physique qu'au moral, un bien considérable.

A. Forte,  
organisateur, Union Nationale du Vêtement.

## L'attitude des catholiques du Canada dans la présente guerre

Extraits de la lettre pastorale collective de l'épiscopat canadien; condamnation du nazisme et du communisme; honneur à la vaillance

### Le nazisme antichrétien

Pour peu, en effet, que, à la lumière de l'Encyclique "Mit brennender Sorge", du Pape Pie XI, et au témoignage du vénérable Episcopat allemand, on examine les doctrines et les visées antichrétiennes qui animent le nazisme, et pour peu qu'on ouvre les yeux sur ses oeuvres de persécution et de destruction dans les contrées soumises à son joug néfaste, on ne peut s'empêcher de saisir à quelles extrémités de barbarie, d'abjection et d'irrégion l'asservissement universel qu'il rêve et qu'il poursuit réduirait un jour les nations de la terre.

### Le communisme athée

Nous mettons enfin une fois de plus en garde contre la propagande du communisme athée tous ceux qui ont autorité pour l'enrayer. Combien ne serait-il pas regrettable que la vaillante résistance du peuple russe à ses agresseurs dût, par le relâchement des lois qui nous protègent contre les menées subversives des Sans-Dieu, livrer demain

notre pays aux discordes et aux luttes de classes que le communisme fomenté sourdement. Notre victoire ne serait alors qu'une halte dans la marche vers la révolution; aux coûteux sacrifices de la guerre succéderait l'effroi de la sédition, plus redoutable encore que la guerre; et après avoir guerroyé pour le nom chrétien, nous serions à la merci des ennemis du nom de Dieu lui-même.

### Une page glorieuse de notre histoire

C'est donc sans étonnement, mais c'est avec une joie sincère et profonde, que Nous vous avons vus, Nos très chers frères, dès les premières heures du conflit, répondre si généreusement à l'attente de votre pays. Et ce sera, en vérité, une page glorieuse de notre histoire, que cet effort de dévouement, de vaillance et d'héroïsme que la présente guerre aura suscité chez notre peuple.

Vous avez pris un rang d'honneur, Nos très chers frères, parmi vos concitoyens de toute classe et de toute confession religieuse, au sein de cette levée ardente et généreuse.

# Le parti communiste doit rester illégal

Dans les derniers numéros de notre journal, nous avons signalé les nombreuses activités du parti communiste chez nous, surtout depuis juin 1941, date où la Russie, étant traîtreusement envahie par les armées allemandes, devint malgré elle notre alliée.

L'on sait qu'à la faveur de cette participation russe, les communistes ont déclenché ouvertement au pays une campagne de propagande, propagande qu'ils devaient auparavant faire dans l'ombre, vu que leur parti avait été déclaré illégal en juin 1940.

Cette participation russe était propre à créer un courant sympathique envers le régime de Staline; aussi les communistes canadiens l'ont-ils exploité à fond, à leur profit, avec une rare habileté.

L'aboutissement de toute cette propagande a été l'offensive générale de ces derniers temps auprès des autorités gouvernementales pour faire lever l'interdiction légale que subit le parti communiste présentement. Tout a été employé pour influencer l'opinion publique et nos gouvernants: intimidation, chantage, mensonges...

Ceux qui ont eu le malheur de dédaigner ou de combattre la doctrine communiste se sont vu traiter de nazistes, de fascistes, de colonnards...

Cette offensive dont nous parlions plus haut se dessina plus particulièrement à la Chambre des communes le 4 mai dernier. L'honorable ministre de la Justice présenta ce jour-là une motion concernant la formation d'un comité de 15 députés chargé de d'étudier et de réviser les règlements de la défense du Canada.

Ce fut l'occasion d'un débat. Certains députés eurent que c'était le temps de s'émouvoir sur les injustices et les persécutions dont les communistes avaient été victimes. Selon eux, plusieurs communistes qui avaient démontré plusieurs fois leur patriotisme seraient internés, tandis que les fascistes et ceux qui s'apprentent dans l'ombre à trahir le pays jouiraient d'une liberté sans limite. On reconnaît là la vieille méthode communiste: jouer aux persécutés et parler des crimes prétendus du voisin pour cacher les siens.

Comme suite à cette pression faite au Parlement, on tenait à Toronto, le 17 mai dernier, une "Conférence pour la libération des internés antifascistes, sous les auspices du Conseil National pour les Droits démocratiques. Cette dernière société est une de ces nombreuses associations auxquelles les communistes donnent naissance selon le besoin pour y grouper certaines personnes naïves ou enthousiastes qui possèdent de l'influence dans certains milieux. Ces groupements portent ordinairement des noms qui plaisent à la masse et ont l'habitude de lancer des slogans et des programmes flamboyants. A l'occasion, les communistes, tirant ordinairement sur la corde sentimentale, savent les faire marcher ou les enflammer pour leurs causes... Il avait bien raison celui qui disait qu'à chaque minute il naît une poire!

Ce Conseil National des Droits Démocratiques dont nous parlions plus haut, envoyait, le 9 juin, une délégation à Ottawa, pour réclamer devant le Comité parlementaire la libération de 70 membres du parti communiste.

Le même jour, on annonçait que Tim Buck, chef du parti communiste canadien, avait demandé la permission de comparaître devant ce Comité parlementaire.

Toutes ces activités, les communistes ont eu d'abord le soin, ou de les camoufler, ou de les embellir, en leur donnant hypocritement la couleur diplomatique "effort de guerre".

C'est ainsi que nous notons également dans ces activités "effort de guerre" la formation d'un "comité communiste ouvrier pour la Guerre Totale". Il en est ainsi de la présentation au gouvernement par deux ex-internés, Chapman et Sullivan, d'un plan pour résoudre la crise du transport maritime, plan qui aurait été conçu par nos deux ex-internés martyrs, lors de leur séjour dans le camp de concentration. Pour donner une allure populaire à leurs revendications, les communistes n'oublient par non plus, lorsqu'ils demandent la

libération des internés, de parler d'antifascistes et non purement de communistes.

Ces faits ne nous donnent qu'une faible idée des démarches poursuivies par nos communistes pour demander la délivrance des leurs et la levée de l'interdiction légale sur leur parti.

La situation est grave: si le parti communiste devenait légal, le péril extérieur qui nous menace présentement, serait doublé d'un danger de révolution chez nous.

Les communistes ayant carte blanche pourront s'infiltrer n'importe où, sous prétexte d'aider à l'effort de guerre. Installés, ils pourront profiter de l'occasion propice pour faire la révolution qui les portera au pouvoir.

L'Histoire est là pour nous démontrer que les communistes profitent toujours de l'affaiblissement d'un pays ou du fait qu'il est employé à une besogne prenante, pour tenter leur chance et lui porter le coup de grâce. Souvenons-nous que le communisme s'est implanté tout d'abord en Russie, en 1917, à la faveur de la guerre.

Il se peut que nous nous sauvions d'eux durant la guerre; mais après la guerre qui nous aura affaiblis, épuisés, qui nous apportera un cortège de difficultés à résoudre, les communistes profiteront bien de leur force et de l'occasion pour établir leur dictature sanglante.

Il faut prendre garde que les besoins et les nécessités de la guerre actuelle nous fassent oublier les exigences réelles d'une vie normale. La paix se gagne comme la guerre.

Le parti communiste a été déclaré illégal, non pas parce qu'on voulait le punir, mais parce qu'on voulait prévenir ses activités subversives... Mieux vaut prévenir que guérir. Cet axiome est aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était il y a deux ans.

Les communistes déclarent que l'illégalité dans lequel se trouve leur parti est une barrière empêchant l'effort de guerre total et que, de plus, elle indispose une forte partie des classes laborieuses et compromet l'unité canadienne.

En premier lieu, nous pouvons répondre que l'effort de guerre du Canada a été gigantesque à venir jusqu'à ce jour, qu'il l'a été malgré l'opposition des communistes avant 1941. Depuis cette date, les communistes ont été bien plus préoccupés de faire de la propagande pour eux que pour la guerre.

En deuxième lieu, nous devons dire que les classes laborieuses désirent avant tout la sécurité et la paix dans leur travail. Qu'ils sentent autour d'eux et dans leurs unions des hommes tramer des complots, semer les intrigues et créer le mécontentement et le trouble, ce sera suffisant pour les troubler et les indisposer.

Aimant la franchise, le travailleur sera énérvé et mal à l'aise en constatant le travail de coulisses qui peut se faire contre lui.

Enfin, nous pouvons dire que les Canadiens s'opposent à toute collaboration avec une minorité de gens qui ont déjà critiqué ouvertement l'effort de guerre et qui ont l'habitude de frapper ceux qui ont le dos tourné...

Nous le répétons: avant juin 1941, les communistes dénigraient l'effort de guerre; aujourd'hui ils s'en prétendent les plus ardens propagandistes. Ceux qui étaient récemment nos ennemis ne peuvent logiquement changer leur attitude en un temps si court.

Il nous est permis avec raison de douter de leur sincérité et de leur loyauté envers le pays.

Des gens qui ont eu une conduite si équivoque sur un problème d'une aussi grande importance que celui de la guerre sont un danger pour l'Etat.

Dans ces temps difficiles, on n'a pas le droit de laisser des personnes préconisant de telles idées s'organiser publiquement ou secrètement pour faire la propagande de leurs doctrines néfastes.

Le parti communiste est et doit rester illégal.

Alphonse BEGIN

# Calomniateurs

Les organisateurs d'une certaine association ouvrière qui affiche, depuis quelque temps, une outrecuidance peu ordinaire, parcourent notre province en calomniant les syndicats catholiques nationaux.

Ces vils propagandistes ne sont autres que ceux du Congrès canadien du travail. Ils s'y prennent de cette triste façon pour attirer dans leurs unions soi-disant canadiennes les ouvriers catholiques de chez nous. Ils ont le toupet de dire à ces derniers que ce n'est pas dans les syndicats catholiques nationaux que leurs intérêts seront les mieux sauvegardés, parce que nos syndicats "sont trop près de l'Eglise, trop près des patrons". Tristes sires, va...! Et, parmi ces calomniateurs, il se trouve des transfuges qui, autrefois, se disaient bien convaincus de la supériorité des principes sociaux catholiques. Souhaitons qu'il y est de moins en moins d'ouvriers chez nous prêts à gober ces accusations gratuites comme cela fut le cas d'un certain nombre en ces derniers temps et qui l'ont regretté amèrement depuis: ils ont appris à leurs dépens ce que valent les fausses promesses de ces organisateurs.

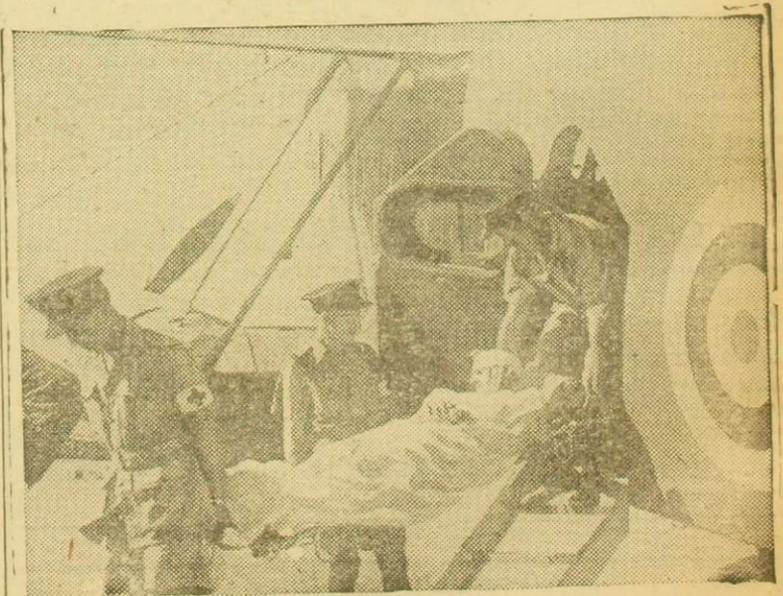
Nous ne nous abaisserons pas à répondre à ces accusations qui sont de basses insultes. Les services désintéressés, loyaux, courageux et même audacieux rendus par le Syndicalisme catholique national aux travailleurs de notre province sont depuis longtemps hautement proclamés. Ces calomniateurs s'en prennent aussi à la loi des conventions collectives championnée par les syndicats catholiques, en soutenant faussement que cette loi dessert les vrais intérêts des ouvriers et que les syndicats catholiques sont responsables de cela. Il faut bien être aveugle pour ne pas savoir les énormes bienfaits rendus à la classe ouvrière de chez nous par cette législation sans précédent.

Que d'autres mensonges et sornettes ces gens se plaisent à répandre un peu partout. Auprès de certains groupes d'ouvriers naïfs ils ont même l'audace d'user de procédés d'intimidation pour se les racoller. "Notre mouvement, clament-ils, est patronné par le Gouvernement fédéral et c'est avec son approbation que nous venons vous organiser". — Comme si les autres mouvements n'étaient pas "patronnés" aussi par le même gouvernement. — Voilà tous les petits moyens que ces messieurs emploient pour bâtir des unions rivales à nos syndicats, ou détourner nos ouvriers d'y entrer. Pauvre Congrès canadien du travail, en train de devenir le jouet des chefs du C.I.O., au Canada, depuis que ces derniers ont réussi le coup d'état d'y affilier leurs unions fortement radicales.

Bien peu rassurant, à vrai dire, est l'avenir de ce mouvement dans notre province.

Alfred CHARPENTIER

## AMBULANCE AERIEENNE EN LIBYE



Un soldat britannique, blessé au cours des opérations en Libye, a été transporté à l'arrière dans un appareil de l'Aviation australienne et on a pu ainsi lui soigner la vie.

## Deux poids et deux mesures

Les journaux nous annonçaient dernièrement que les ouvriers faisant partie de la Fédération Américaine du Travail et du Congrès des Organisations Industrielles (C.I.O.) avaient décidé de céder leur droit à la grève pour la durée de la guerre. Cette décision fut prise parce qu'on la croyait propre à augmenter la production industrielle de guerre et à promouvoir l'unité nationale.

A la demande expresse du président Roosevelt, ainsi que du président du War Production Board, Donald Nelson, les dirigeants du C.I.O. consentirent également à la suspension de certains règlements des conventions syndicales donnant le taux normal doublé pour le travail exécuté le dimanche, le samedi et les jours de fête. L'on sait que la Fédération Américaine du Travail avait déjà accepté ces modifications de règlements il y a tout près d'un an.

Dans les deux cas précités, MM. Green et Murray, chefs respectivement de l'A.F. of L. et du C.I.O., ont montré beaucoup de compréhension des devoirs qui leur incombaient durant cette guerre comme dirigeants des deux plus importants mouvements ouvriers aux Etats-Unis. Quand ils s'occupent des problèmes concernant leur pays, nous admettons qu'ils peuvent avoir la main heureuse et nous sommes prêts à reconnaître leur mérite à l'occasion.

Or il n'en est pas toujours de même quand il s'agit de donner des directives aux unions canadiennes qui sont affiliées à leur mouvement. Eux qui collaborent avec les autorités de leur pays pour intensifier la production de guerre, pourquoi permettent-ils que les unions canadiennes qui sont sous leur contrôle causent du trouble dans nos usines de guerre.

La production de guerre n'est-elle pas aussi nécessaire et urgente au Canada qu'aux Etats-Unis?

La vérité est que les unions américaines pour s'implanter chez nous davantage sont prêtes à employer tous les moyens... même si ces moyens peuvent compromettre notre effort de guerre.

La grande "Conférence pour la Victoire", tenue à Montréal, le 7 mai dernier, n'est qu'une façade pour cacher une campagne de recrutement... Tout ce zèle déployé en faveur d'un effort de production plus grand dans les usines de guerre n'avait pour but que de se faire ouvrir les portes de ces mêmes usines... Les usines de guerre employant des milliers et des milliers d'ouvriers, ça peut rapporter des jolis revenus aux unions américaines quand la contribution exigée des membres varie entre \$2.50 et \$7.50 par mois.

De tout cela, il résulte que pour un but de recrutement et de revenus, les unions américaines sont disposées à provoquer le trouble chez nous, et ce aux dépens et de l'ouvrier et de notre effort de guerre.

Au sujet de leur conduite dans cet effort de guerre, il apparaît également que ces unions ne prêchent pas la même chose chez eux que chez nous.

Aux Etats-Unis, elles sont prêtes à exiger des ouvriers qu'ils fassent le sacrifice de certains privilèges, tels ceux dont nous parlions au début; au Canada pour se faire de l'argent et du capital politique, elles promettent aux ouvriers plus qu'ils ne peuvent raisonnablement recevoir... en se fichant des exigences de l'heure et des conséquences de leur propagande.

Leur conduite chez eux peut attirer la sympathie; leur conduite chez nous ne peut leur attirer que du mépris de la part des gens bien pensants.

Alphonse BEGIN

## Notre prochain congrès annuel

Comme chacun le sait, le congrès annuel de la C.T.C.C. aura lieu, à Montréal, les 20, 21, 22 et 23 septembre prochain. Ces assises revêtent un intérêt tout particulier pour tous les syndicats affiliés et plus particulièrement pour les nombreux délégués des syndicats, des cercles d'études, des conseils centraux et des fédérations, car elles coïncident avec les fêtes du Tricentenaire de Montréal. Le Conseil central de Montréal, par ses divers comités, entend ne rien épargner afin que rien ne cloche dans l'organisation. C'est le désir du Conseil central de Montréal que le séjour des délégués, de leurs épouses et amis qui visiteront la métropole à cette occasion soit le plus agréable possible.

### CHOIX DES DELEGUES

Nous croyons devoir attirer l'attention des officiers des syndicats des cercles d'études, des conseils centraux et des fédérations sur l'article 17 de la constitution de la C.T.C.C.: "Les délégués doivent être élus au moins deux semaines avant le congrès. Les lettres qui les accèdent, leur nom, leur adresse, le nombre de membres cotisants qu'ils représentent doivent être envoyés au Secrétaire de la Confédération au moins dix jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance."

### LES RESOLUTIONS

Nous attirons aussi l'attention des officiers des divers groupements de la C.T.C.C., sur l'article 27: "Toutes les résolutions qui doivent être soumises au congrès de la C.T.C.C. devront passer tout d'abord par les fédérations ou conseils centraux, selon le cas; les fédérations et les conseils centraux devront faire parvenir lesdites résolutions au secrétaire général de la C.T.C.C. au moins trente jours avant la date d'ouverture du congrès."

## Le double jeu des Internationales

La Fédération Américaine du Travail, suivant en cela les méthodes employées par le C. I. O., se démène pour faire enrôler les ouvriers canadiens dans ses différentes unions. Leur principale préoccupation dans toute cette affaire, nous l'avons souvent démontré dans le passé, c'est de prélever tout d'abord une contribution substantielle du travailleur... la défense des intérêts des ouvriers, ça vient en second lieu.

C'est à l'usine Turcot, située près de Montréal, que ces étrangers tentent actuellement leur chance; en effet, l'Union Américaine des Machinistes veut à tout prix se faire reconnaître comme l'unique représentante des 600 ouvriers de l'avionnerie de cette usine.

Ces 600 employés à Turcot ne sont qu'une faible partie des 25,000 employés que possède la Canadian Car & Foundry Company Ltd, dans ses nombreuses usines.

Dans l'intérêt des ouvriers qui ne peuvent pas sentir ce Monsieur Haddow et qui ne veulent pas également d'une union contrôlée par des étrangers, les autorités de cette usine ont refusé de reconnaître Haddow comme le seul homme autorisé à parler au nom des travailleurs.

Ce que M. Haddow désire, ce n'est pas d'augmenter notre production de guerre, non plus que d'augmenter les salaires des ouvriers: les taux de salaires sont réglementés par les décrets; c'est d'augmenter le nombre des membres de son union étrangère, même si, pour y parvenir, il doit causer du trouble entre ouvriers et patrons et, par le fait même, ralentir la production.

Il faut dire pour l'édification des ouvriers que cette union de M. Haddow qui provoque le mécontentement chez les travailleurs en leur promettant la mer à boire, est la même qui, le 7 mai dernier, participait à la fameuse "Conférence de la Victoire" qui avait pour but d'intensifier à son maximum l'effort de production des ouvriers...

Cette attitude très étrange de M. Haddow et de son groupe ne surprend pas, quand on sait qu'ils portent en réalité le nom de l'Association "Internationale" des Machinistes qui a organisé la fameuse grève de Winnipeg en 1919.

Ce groupement prêche une chose dans une partie du pays et une autre dans une autre partie. A cette trop fameuse "Conférence de la Victoire", Haddow s'égosillait à "demander" que les usines de l'avionnerie opèrent durant 24 heures, quand il savait fort bien que cela était impossible. Il faisait du zèle!... Cependant, cette même association sur la côte du Pacifique, aux chantiers de Vancouver, "refusait" de travailler 24 heures par jour, quand on le lui demandait.

Ainsi, aux endroits où il était urgent de travailler 24 heures par jour, cette Association Internationale des Machinistes, qui a l'audace de se prétendre loyale à l'effort de guerre, ne consentait pas à marcher; elle mettait le gouvernement au défi d'imposer trois équipes au moment même où tous les autres avaient accepté la politique des trois équipes.

Pouvons-nous dire que cette association était loyale à l'effort de guerre, quand elle préférait garder deux équipes de travailleurs lorsque les nécessités du travail en exigeaient trois? Elle préférait le programme de deux équipes en égoïste, parce que cela rapportait une somme considérable de temps supplémentaires à des prix plus élevés.

Nous vous donnons ici le résumé d'un rapport publié par le ministère du Travail fédéral, le 15 mai dernier, qui nous montre bien la mauvaise volonté de l'A.I.M., qui ne voulait pas augmenter le rendement dans la construction des navires dont nous avons tant besoin.

"En vue d'intensifier la production des navires, il fut suggéré de faire travailler les chantiers maritimes de la côte du Pacifique continuellement. Cette politique fut discutée avec le ministre du Travail qui préconisa un programme de trois équipes de sept jours, les hommes ayant droit à une journée de repos dans ces sept jours.

"Le ministre se rendit spécialement sur la côte en avion et... on l'avertit que neuf unions sur onze avaient accepté ce plan, mais que les locaux des machinistes et des forgerons le refusaient. Ces deux dernières unions avaient moins de 1000 membres sur les 15,000 employés des chantiers.

"Le ministre fit son possible pour persuader ces deux unions d'accepter le plan proposé, auquel la majorité des employés avait adhéré et que les neuf unions avaient accepté, mais elles refusèrent de nouveau. Alors le ministre envoya un appel par télégramme, appel qui fut approuvé par les neuf unions et qui fut publié dans les journaux de Vancouver. Les machinistes et les forgerons refusèrent encore de se soumettre.

"Les autorités commencèrent tout de même à utiliser la formule suggérée par le ministre mais, à la fin de la première semaine d'opération, selon le nouveau plan, les machinistes et les forgerons s'absentèrent du chantier, tandis que les membres des autres unions revenaient au travail... La fin de semaine suivante, les mêmes machinistes et les forgerons s'absentèrent de nouveau de leur ouvrage."

Cette obstruction presque méthodique à la construction des vaisseaux dont nous avons un besoin pressant pour le transport des troupes et des munitions, peut-on appeler cela de la loyauté?

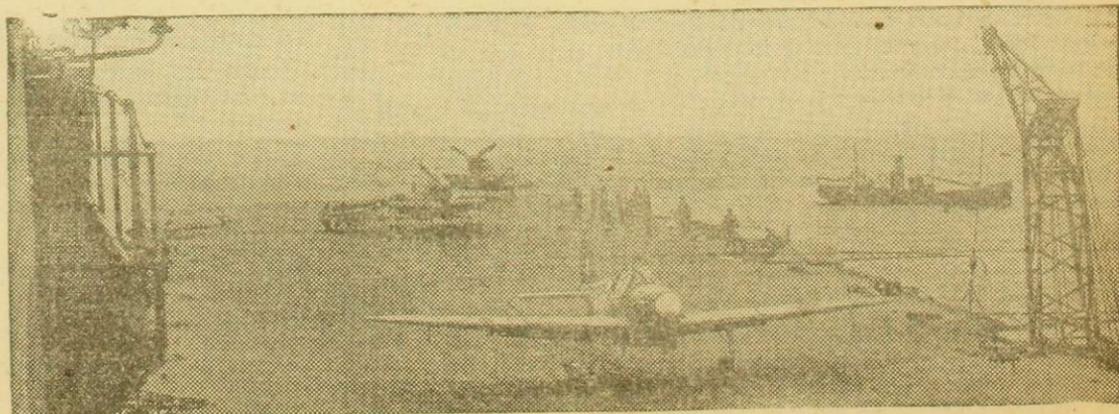
Ainsi l'Association Américaine des Machinistes était opposée à la journée de 24 heures de travail et de trois équipes là où elle était nécessaire et possible.

Revenons maintenant à la conduite de la même association dans l'industrie de l'avionnerie. Dans cette industrie il est impossible présentement d'établir le cycle de 24 heures de travail par jour, parce qu'il y a pénurie de main-d'oeuvre et de certains matériaux. M. Ralph Bell, directeur de la production aéronautique, a expliqué clairement la situation.

Mais l'Association "Internationale" des machinistes, dans sa grande "offensive du travail", qu'elle proposa, lors de la conférence du 7 mai, a jugé bon dans sa sagesse d'exiger une semaine de travail de 168 heures!

Devant une telle attitude, il nous est permis de douter de la sincérité de ces gens. Les preuves sont là, démontrant leur double jeu: Là où on avait "besoin" de trois équipes comme dans l'industrie de la construction, cette association les refuse; là où on "ne pouvait" utiliser ces trois équipes comme dans l'industrie de l'avionnerie, on les demandait avec force publicité. Devant cette conduite équivoque et hypocrite des dirigeants de cette association, il nous est permis de dire aux travailleurs qu'ils doivent être sur leurs gardes.

Avant de s'enrôler dans une union, qu'ils en analysent le passé et qu'ils s'assurent de la sincérité de ceux qui la dirigent.



LE PORTE-AVIONS "VICTORIOUS"

MAMANS

Donnez-nous des chrétiennes.

## • LA PAGE DE LA FAMILLE •

PAPAS

Donnez-nous des chrétiens.

## Le foyer chrétien, première école de formation sociale des enfants

par L. VALOIS, ptre

(suite)

Les enfants qui ont été habitués à jouir des biens de la vie, sans qu'on leur ait jamais montré en quoi ils sont redevables au travail d'autrui, ne se sentiront jamais solidaires de l'ensemble des travailleurs. Or le sentiment de la solidarité universelle est un élément du sens social.

Ce que nous avons dit à propos du travail manuel est également vrai du travail intellectuel, moral et religieux.

Après avoir expliqué, par exemple, à l'enfant, l'histoire des injustices de la terre, des vols, des crimes et des exactions, on mettra en regard le rôle du juge, de l'avocat, de tous ceux qui contribuent à protéger et à défendre les victimes et les innocents.

Après lui avoir montré les malades et tous ceux qui souffrent dans leur corps, on excitera chez lui le sens de la reconnaissance pour les médecins et les infirmières qui se dévouent souvent au risque de leur vie pour soulager et guérir l'humanité souffrante.

En lui expliquant les bienfaits de la patrie, comment elle protège les foyers et les individus et veille au bien-être de tous ses membres, il sera facile de lui apprendre à aimer ceux qui ont su risquer leur vie pour la défendre ou se sont consacrés à son bien-être. L'éducateur n'aura pas de difficulté à trouver des exemples dans l'histoire de nos fondateurs et de nos pionniers. En racontant la vie de tous ceux qui s'y sont consacrés avec le plus de désintéressement et d'intelligence, il fera naître chez l'enfant le désir de les imiter en se consacrant à son tour à une carrière aussi utile que possible.

Les hommes qui ont voué leur existence à la pratique de la vertu, comme les saints ou ceux qui ont affronté les périls de l'apostolat religieux, ou se sont dévoués à leur prochain par des œuvres de pitié et de miséricorde, feront également l'objet de récits suggestifs, susceptibles de faire comprendre à l'enfant qu'il leur est redevable de sa foi et de ses aspirations les plus hautes et les plus désintéressées. L'éducateur n'aura qu'à s'inspirer de l'histoire canadienne encore pour ces récits, il y trouvera toute une mine précieuse de faits capables de susciter dans l'âme des enfants ce sentiment de solidarité sociale.

Ces récits seront l'occasion d'apprendre à l'enfant à condamner les métiers parasites ou immoraux, les hommes qui abusent de leur pouvoir pour s'enrichir aux dépens du prochain, ceux qui manquent à leur plus élémentaire devoir en jouissant de la vie sans accomplir quelque chose d'utile. Cette éducation spéciale doit toujours avoir pour résultat de faire naître chez l'adolescent le désir et la volonté de rendre à la société un peu de ce qu'il en a reçu par le choix d'un métier, d'un métier qui sera le plus conforme à ses goûts, à ses aptitudes et à ses aspirations.

## Notre fête nationale

Le 24 juin, c'est la fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français; c'est notre fête nationale.

On voit, en cette journée, des paroisses entières assister à une cérémonie religieuse de première classe, au cours de laquelle, en maints endroits, on distribue du pain bénit; on organise un défilé avec chars allégoriques, rappelant certains "faits" de notre histoire; on y voit les membres de nos diverses sociétés nationales et sportives portant avec fierté la feuille d'érable, emblème auquel on est si attaché; dans maints foyers des fêtes intimes ont lieu et la plus franche gaieté y règne.

Voilà bien le côté extérieur, la forme de nos manifestations; mais quelles sont en nous, les idées qui nous mènent? Quelles impressions nous dominent? Que cette fête nationale nous aide donc à penser, et que la pensée nous aide à agir. Que tous, ouvriers des campagnes, travailleurs des villes, riches, pauvres, ignorants ou instruits, que tous s'inspirent dans leurs actes, d'une nouvelle doctrine de paix et d'amour, car c'est là ce qui manque le plus à nous, Canadiens français, l'entente, l'aide sincère, la douceur d'être vraiment des frères, la joie de nous aimer de tout notre coeur...

Comme nous serions grands tout à coup, comme nous serions forts, comme nous serions puissants, si toutes nos haines tombaient comme une poussière, si toutes nos intelligences regardaient vers le même horizon et la même lumière, si toutes nos volontés tendaient vers la même conquête, si toutes nos âmes devenaient pleines de cette pensée la plus belle, la plus grande, la plus divine des pensées humaines: "Aimons-nous les uns les autres".

J.-E.-A. PIN

Tél. : FR. 0117

## HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours  
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'Étite des Syndicats)

## La Fête des Pères

Juin est un mois royal. C'est un mois où l'on fête les chefs: celui de la grande famille humaine, Jésus-Hostie; ceux de la famille canadienne, le Roi et la Reine; ceux de nos familles individuelles, les Pères... C'est donc un mois de piété filiale, c'est-à-dire de justice, de reconnaissance et de respect.

Le 21 de ce mois, beaucoup de pères recevront de leurs enfants, de semblables témoignages, mais verront-ils en eux, une expression du culte que la religion, après la nature, prescrit aux êtres que Dieu leur a prêtés? Rapporteront-ils tout à leur personne ou bien, ce qui serait souvent plus juste, à leur dignité de père? Ce jour devrait être pour eux une occasion de retour sur eux-mêmes. Ces témoignages de respect, les méritent-ils pour eux-mêmes? Cette reconnaissance, n'est-elle que celle qu'on consent de montrer au seul pourvoyeur? Ce serait excellent de se demander jusqu'à quel point on est père.

Un père, ce n'est pas celui qui engendre. Dans l'antiquité, chez les Grecs, chez les Romains, chez les Hindous, d'où ce mot de père nous est venu, celui-ci était synonyme de "roi" et comportait l'idée "de puissance, d'autorité, de dignité majestueuse". Un homme n'est donc père que si l'autorité de chef de famille qu'il doit exercer sur ses enfants, comporte un caractère "digne et trempé, marqué de force et empreint de douceur". Il n'est père qu'à la condition d'élever ses enfants virilement, de leur montrer le sens du devoir et de l'honneur. Il ne le sera donc pleinement que s'il est lui-même énergique, honorable, humain et bon.

Alors, où est le vrai père? Ceux qui le sont pleinement sont rares, plus rares que les vraies mères. C'est dommage, parce pères et mères sont également nécessaires à l'éducation totale, à l'équilibre mental des enfants; et cet équilibre est une condition essentielle du bonheur humain. Pères, ce 21 juin, prenez des résolutions! Ne gaspillez pas la jeunesse de vos enfants. Vous l'avez lu, vous êtes des rois et, si vous ne prenez garde, on pourra dire de vous ce qu'un poète écrivait des monarques: "Les princes qui rêvent sont réveillés en sursaut par les catastrophes". Quand elles arri-

vent, n'accablez pas vos enfants: les coupables, c'est vous. C'est vous, vous qui comptez principalement parmi vos devoirs, celui de la prévoyance. Prévoyance des biens de la terre; prévoyance des vertus morales. Elle est la principale qualité d'un bon gouvernement. Sans elle, le roi conduit son peuple à la ruine; le père, ses enfants à la misère.

Le père est aussi, au même titre que la mère, l'artisan de l'union et de la solidarité des enfants. Chef de famille, il la représente toute; mais, grâce à son autorité, il peut aussi intervenir dans la vie privée de chacun de ses membres. Dans l'intérêt de chacun de ses enfants, il se doit donc de resserrer les liens fraternels autour de lui et de la mère; de leur démontrer la force, le soutien et le service que la famille apporte à chacun d'eux. Autrefois, il y a bien longtemps, celle-ci avait autrement de vigueur que celle de notre siècle, et elle était le refuge, la protection de l'individu. Elle était à base religieuse et celui qui osait s'en écarter, connaissait l'abandon et la flétrissure des sans-famille. De nos jours encore, mais dans une civilisation autre que la nôtre, la famille est un bouclier contre toutes les misères, les servitudes de la société. Le Japon par exemple, héritier de la civilisation chinoise, est un empire de grandes familles et l'empereur en est le premier père. C'est ainsi que j'ai lu quelque part que "le Japonais, parce qu'il appartient à une famille, n'est jamais isolé: sa famille s'intéresse à lui; elle est là pour l'aider, pour le soutenir, pour l'assister. Ainsi, la plupart des lois sociales sont inutiles au Japon. Le secours au chômage par exemple, les secours aux enfants, les allocations familiales y sont inutiles, parce qu'ils se règlent sur le plan familial"...

Juin est aussi le mois de la Saint-Jean-Baptiste. C'est notre fête nationale. Si ce pouvait être, plutôt que le 21 juin, la fête des pères, des grandes familles canadiennes-françaises, ce devrait être la fête de l'éducation paternelle, celle aussi de la solidarité vraie, vivante. Sentant que nous sommes tous réellement en famille, unis dans le même idéal agissant, nous en goûterons enfin toutes les joies. Beau mois de juin...

Lucien GROTHE

Clairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal

LUCIEN GROTHÉ

AVOCAT ET PROCUREUR

10 est, St-Jacques, Montréal

HARbour 0138

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

DE LA

## PROVINCE DE QUÉBEC

## Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective  
Loi du salaire minimum  
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement  
Service de conciliation et d'arbitrage  
Loi du repos hebdomadaire.

## Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux  
Loi des édifices publics  
Loi des paratonnerres  
Loi des mécaniciens de machines fixes  
Loi des appareils sous pression  
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

## Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail  
Service de placement provincial  
Loi des pensions aux ayants droit de Québec  
Loi de l'assistance aux nécessiteux.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,  
MinistreGérard TREMBLAY,  
Sous-ministreJ. O'Connell MAHER,  
Directeur des Services.

## Répercussions d'une enquête

M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C. faisait paraître dans la revue "Relations" du mois de mai les résultats d'une enquête sur le travail féminin dans nos usines de guerre; son article solidement documenté a été reproduit et commenté dans plusieurs journaux de la province.

Nous retrouvons dans les questions posées à la Chambre des Communes par M. Wilfrid La Croix, député de Québec-Montmorency, au sujet du travail féminin, un résumé des conclusions qu'apportait notre président général dans son travail.

Voici ces questions inscrites aux procès-verbaux de la Chambre le 26 mai dernier :

1—Est-ce l'intention du gouvernement d'adopter des mesures pour qu'aucune femme mariée ne travaille dans les équipes de nuit dans nos usines de guerre.

2—Si oui, quand a-t-on l'intention d'adopter cette mesure?

3—Est-ce l'intention du gouvernement de fixer le poids maximum des fardeaux que les filles sont astreintes à porter ou à manipuler dans les usines de guerre?

4—Si oui, quand a-t-on l'intention de fixer ce poids maximum?

5—Est-ce l'intention du gouvernement de supprimer complètement dans les usines de guerre du Québec le régime de deux équipes par jour pour l'utilisation de la main-d'oeuvre féminine et assurer son remplacement par trois équipes de huit heures, telles que préconisées en Ontario?

6—Si oui, quand a-t-on l'intention d'adopter cette mesure?

Les ouvriers se réjouiront sans doute en constatant l'influence qu'exerce dans notre province un mouvement comme le nôtre; il est intéressant de savoir que la parole de nos chefs est prise en considération par nos députés qui sont nos représentants directs auprès des autorités.

Notons également que notre mouvement syndical soit à l'occasion se préoccuper des problèmes d'envergure qui dépassent les cadres ordinaires du travail, tel celui du travail féminin dans les usines qui a une répercussion si grande sur la société en général et sur la famille en particulier.

A. B.

France, mais avec intervention financière de l'Etat dans ces deux derniers pays à cause des allocations aux travailleurs indépendants, aux petits artisans et aux fermiers. En France, on a introduit une taxe spéciale à laquelle sont assujettis les célibataires, divorcés, veufs ou gens mariés sans enfants. En Espagne, on trouve un exemple de la troisième méthode où le fonds est constitué par les contributions des employeurs, les cotisations des travailleurs et les subsides de l'Etat.

L. BOVY, ptre

### Le journal

Un journal ayant une circulation raisonnable rend visite à plus de personnes en un jour qu'un seul agent-voyageur en cinq ans. Ou encore, supposez que vous ayez à écrire au même nombre de personnes que vous pouvez rejoindre par une seule annonce dans un journal; pensez à ce que cela coûterait. L'annonce dans le journal est la forme de sollicitation la moins dispendieuse et la plus productive qu'il y ait.

## Les allocations familiales

M. Henri Binet, membre du personnel juridique du Bureau international du Travail depuis 1927, publiait dans "Relations", mai 1942, un article sur "Les allocations familiales", que nous résumons ici.

Les allocations familiales furent instituées comme une mesure de justice sociale et de défense de la race et de sa vitalité, pour que les familles nombreuses qui maintiennent les forces vivantes de la nation et contribuent à l'accroissement de sa population ne soient pas défavorisées par rapport aux célibataires et aux personnes mariées sans enfants.

A qui l'allocation familiale est-elle accordée? En Belgique et en France, où elle a été introduite sur l'initiative des employeurs pour faire face à l'augmentation du coût de la vie et pour prévenir une hausse générale des salaires, l'allocation n'était accordée, à l'origine, qu'aux ouvriers de l'industrie. Depuis les lois de 1930 et 1932, elle s'est étendue à l'ensemble des salariés. Depuis 1937 et 1939 les travailleurs indépendants, les petits commerçants, les artisans, l'ensemble de la population rurale, y compris les exploitants agricoles,

les fonctionnaires et agents des administrations et entreprises publiques en bénéficient également. En Espagne, en Italie et en Hollande, les allocations couvrent les travailleurs salariés dans l'industrie, le commerce et l'agriculture. En Hongrie, seulement les employés de l'industrie et du commerce.

Pour quels enfants est-elle versée? Tantôt à partir du premier enfant, tantôt à partir du deuxième, en Hollande à partir du troisième; elle est versée jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ou jusqu'après l'apprentissage.

Le montant de l'allocation varie avec les pays: où il est fixe et uniforme pour chaque enfant où le taux de l'allocation augmente progressivement avec le nombre d'enfants. Quelquefois, l'allocation représente tant % du salaire, pourcentage qui augmente avec le nombre d'enfants.

Le financement s'opère de trois principales manières. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les allocations sont à la charge du budget national. Elles sont constituées par les contributions des employeurs en Espagne, en Hollande, en Belgique et en

### L'AUXILIAIRE PRECIEUX

Cardienne fidèle des épargnes en temps de paix, la Banque assume une double mission en temps de guerre: elle concourt à la sécurité financière du pays et elle protège l'avenir de chacun de ses déposants.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

221 ouest, rue St-Jacques,

Montréal

Où l'épargnant dépose ses économies . . .

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE  
F. X. DROLET  
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

Acier, Fonte, Cuivre et Aluminium

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

## Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

## La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$170,000,000

534 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal

Les employés des filatures de la Dominion Textile gagnent, actuellement, 27.9 pour cent, par heure, de plus que lors de notre entrée en guerre, —

## Bien que

Nos taxes soient seize fois plus élevées qu'en 1939,

## Bien que

Le coton brut nous coûte actuellement 70 pour cent plus cher qu'il nous coûtait cette année-là,

## Bien que

Nos prix de vente au public consommateur aient été rabaisés au niveau de ceux de février 1941, en conformité avec la politique nationale du contrôle des prix.

DOMINION TEXTILE COMPANY  
LIMITED

# LA VIE AGRICOLE

au service de

## LA VIE OUVRIÈRE

### En manière de présentation

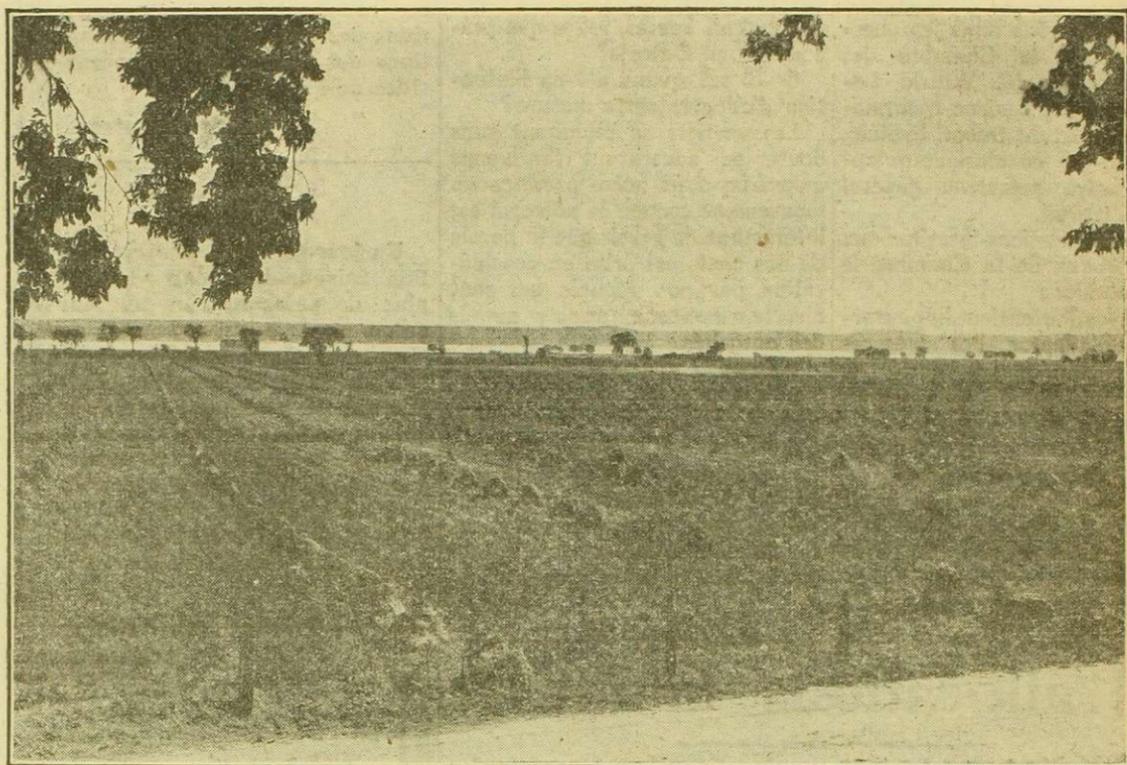
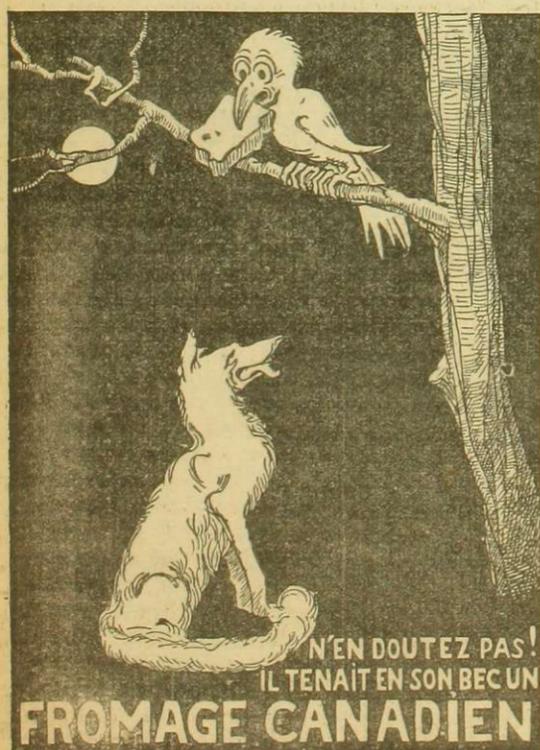
Le ministère provincial de l'Agriculture, par l'entremise de son bureau de publicité, est heureux de collaborer désormais à la rédaction du journal "Le Travail et la Vie Syndicale". Cette collaboration est rendue possible grâce à la générosité de la direction qui met à notre disposition, chaque mois, une page entière de l'organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Vous vous demandez peut-être en quoi l'agriculture peut intéresser l'ouvrier? A plus d'un titre assurément, et le lecteur s'en rendra compte au cours des prochains mois, en parcourant nos chroniques. En mai dernier, nous vous avons présenté "l'agriculture québécoise et la guerre". C'était un premier contact entre le cultivateur et l'ouvrier, deux travailleurs qui gagneraient à se mieux connaître, principalement à cette époque troublée où l'union des cœurs et des bras est nécessaire pour la victoire finale.

Or, il n'y a peut-être pas de problème plus épineux que celui des relations qui doivent exister entre les diverses classes de la société. Aucun moyen ne peut donc être négligé qui puisse coordonner les aspirations et les intérêts si divers qui animent les groupes d'individus, en particulier les ouvriers et les cultivateurs.

A notre avis, cette page contribuera dans une large mesure à améliorer les relations entre le travailleur de l'usine et l'ouvrier du sol. On y parlera des devoirs et des droits des uns à l'égard des autres. On traitera également de questions agricoles propres à intéresser les ouvriers, tels l'entretien du jardin, la culture des fleurs, l'embellissement, les marchés, etc. Enfin, la femme parcourra ces lignes avec profit, car à l'occasion nous parlerons d'aliments, de conserves, de recettes et autres sujets. Notre but est d'intéresser et d'instruire.

Au contact de l'homme des champs, la profession agricole vous apparaîtra peut-être sous un jour nouveau. Apprenant à mieux connaître celui qui vous fournit les aliments, vous le vénérerez comme un père nourricier. Vous considérerez le cultivateur comme un homme sur qui il faut compter pour asseoir le progrès économique d'un pays. Peut-être un jour vous écrierez-vous: Nous ne savions pas qu'il fût si grand!



Demain ce sera le pain de l'ouvrier!

## On arrose et on éclaircit...

Notes horticoles d'actualité pour ceux qui possèdent un petit jardin

### Eclaircissage:

Eclaircir, c'est enlever les plants qui sont de trop afin de laisser entre ceux qui restent assez d'espace pour qu'ils ne soient pas gênés dans leur développement. Il importe donc de ne pas attendre pour les éclaircir que les jeunes plants aient trop développé leur feuillage, parce qu'ils étiole- ront; non plus qu'ils aient trop développé leur enracinement, parce qu'il deviendra impossible de les arracher, sans déraciner ou trop développer les plants voisins.

C'est précisément pour prévenir ce déchausse- ge ou ce déracinement que l'on doit éclaircir à la suite d'une pluie ou d'un bon arrosage, lorsque le sol est suffisamment égoutté, et faire suivre l'éclaircissage d'un copieux arrosage aux engrais liqui- des. C'est également pour cette raison que l'on doit, au cours de l'éclaircissage, presser fermement la terre tout autour du pied des plants qui restent, et qui auraient pu être soulevés ou dérangés par l'arrachage des plants voisins.

### Binage:

Biner, c'est ameublir la surface du sol, en bri- sant la croûte superficielle, tout en détruisant les mauvaises herbes, afin d'aérer le sol, favoriser l'ac- tivité des microbes nitrificateurs, empêcher l'éva- poration trop intense de la terre et activer ainsi la croissance des plantes.

On peut biner, soit avec un cultivateur à che- val, soit avec une houe à bras ou soit avec un ra- teau à dents de fer, etc., pouvant pulvériser la sur- face du sol, entre les rangs et entre les plants lors- que ceux-ci sont assez distancés.

On doit biner aussi souvent que nécessaire, pour empêcher le sol de se durcir et de s'encroûter. Il faut donc biner plus souvent les terres humifères. Dans le cas des terres fortes, on bine après chaque pluie, quand le terrain est bien égoutté et qu'il commence à s'encroûter. Dans le cas des terres légères, on bine immédiatement après un arrosa- ge, afin de leur conserver leur humidité, car sui- vant un vieux dicton: "Deux binages valent un arrosage."

La profondeur à laquelle il faut biner ou culti- ver le sol varie suivant l'âge des plants et leur systè- me d'enracinement. Lorsque les plants sont jeunes, l'instrument employé pour biner peut pénétrer plus profondément dans le sol que lorsqu'ils sont plus

âgés ou que leurs racines commencent à s'étendre dans les entrerangs. Au début, c'est-à-dire après le semis, on peut pénétrer jusqu'à trois pouces de profondeur, alors que plus tard la pénétration ne doit pas excéder une couple de pouces, et même un pouce, auprès des plants, surtout si leurs racines sont trachantes.

### Arrosages:

Le jardin doit être établi à proximité d'une pri- se d'eau ou d'un cours d'eau. La raison en est que pour produire de bons légumes, il faut que leur croissance soit rapide et sans arrêt. Le moindre ralentissement de végétation les rend fibreux, durs et coriaces. Or le manque d'eau étant, avec une température trop froide, les principales causes de l'arrêt de la végétation, il s'ensuit que si l'on ne peut pas contrôler la dernière, on peut, par contre, remédier à la sécheresse par des arrosages.

Ceux-ci doivent donc commencer avec les se- mis et se continuer jusqu'à maturité des produits, si nécessaire. Ils doivent être faits de préférence, le soir, car, sur le coup du soleil, une trop grande quantité d'eau est perdue par évaporation et les gouttelettes d'eau qui perlent alors sur le feuillage les endommagent.

Un bon arrosage doit être assez copieux ou abondant, pour pénétrer la terre jusqu'aux racines des plantes; sinon, il est plus nuisible qu'utile, parce qu'il ne contribue qu'à encroûter la surface du sol, dans les terres fortes, et à les faire s'évapo- rer davantage dans les terres légères.

Les arrosages s'imposent après les semis, en temps sec, afin d'en activer la germination; avant la déplantation, afin d'adhérer la terre aux racines; après la transplantation, pour assurer la reprise des plants; après l'éclaircissage, pour empêcher les plants de se faner et prévenir l'arrêt prolongé de leur croissance.

Il est à remarquer que certaines espèces de lé- gumes, telles que les foliacées, et surtout les choux- fleurs, les épinards, les concombres, etc., exigent plus d'eau que d'autres. Notons également que les arrosages produiraient en temps sec un effet de bien plus longue durée, s'ils étaient suivis de bina- ges qui en empêcheraient l'évaporation.

(Collaboration spéciale du bureau de la publicité, ministère de l'Agriculture, Québec).

# Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

## Dans Chicoutimi

A l'assemblée régulière du Conseil central des Syndicats nationaux catholiques du diocèse de Chicoutimi, à laquelle assistaient 48 délégués représentant tous les centres syndiqués des comtés Chicoutimi, Lac St-Jean et Roberval, la question de l'augmentation considérable du coût de la vie, malgré le plafonnement de prix, fut longuement discutée.

A ce sujet, il fut décidé de demander, par l'entremise de: "Le sous-comité régional de la conférence nationale paritaire", au gouvernement provincial une enquête spéciale pour la région, sur l'augmentation du coût de la vie.

Les délégués prirent connaissance d'un rapport du bureau confédéral de la C.T.C.C., présenté par le président. Ce rapport contenait plusieurs questions très importantes, soumises à l'attention des délégués pour étude. Les délégués approuvèrent une journée syndicale à Jonquière pour le mois de juin, de même qu'une journée de recollection pour les délégués et les officiers de tous les syndicats du diocèse, à Saint-Joseph d'Alma.

Le conseil central fut mis au courant que la compagnie *Foundation* avait commencé à payer à tous les employés qui en font la réclamation, la remise de \$0.02 l'heure que ladite compagnie avait accepté de rembourser sur recommandation de la commission de conciliation présidée par l'hon. juge J.-A. Prévost, en octobre dernier.

Plusieurs questions de régie interne furent discutées, particulièrement celles qui seront soumises au prochain congrès de la C.T.C.C., et celle qui est en cours depuis quelque temps, relativement à la liberté syndicale des ouvriers de la région.

## Syndicat reconnu

Le Conseil régional du travail a siégé au parlement, à Québec, sous la présidence de M. G. Tremblay, relativement à la grève des ouvriers de la fonderie de Plessisville et des radiateurs Plessis.

M. J.-A. Forand, gérant de la fonderie, et M. J.-E. Laroche, contrôleur, représentaient les employeurs. Les ouvriers étaient représentés par MM. J. Potvin, H. Veilleux et P. Cloutier.

M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C. se fit l'interprète des ouvriers et donna tous les détails concernant la grève. Les ouvriers congédiés reprurent leur travail et le syndicat catholique fut reconnu par les compagnies, au plus grand bien des deux parties.

Le 24 mai, une journée sociale a été tenue à Plessisville. Cette journée intéressa à la fois tous les membres de syndicats de coopératives et de l'U.C.C. Toutes les paroisses du vicariat forain étaient convoquées pour cette journée. A la messe du jour, il y eut sermon spécial. Des séances d'étude furent tenues dans l'après-midi, à l'hôtel de ville, et le soir, grande assemblée générale, à l'église paroissiale.

## Les cours Pie XI

Les Syndicats catholiques de

Montréal ont eu la bonne fortune grâce à une précieuse collaboration du secrétariat des syndicats catholiques de Montréal, et de l'Institut Pie XI, d'avoir une section dite des syndicats des cours si prisés sur la doctrine sociale de l'Eglise. Ces cours du mardi, donnés par M. J.-B. Desrosiers, P.S.S., furent suivis avec une attention soutenue et une assiduité remarquable, ce qui témoigne bien de l'intérêt de ces étudiants.

Les "étudiants" des deux sexes ont manifesté leur ferme intention de profiter de ces cours, par le soin qu'ils prirent d'annoter maints points particuliers des cours pour ensuite être plus en mesure de préparer leurs examens de fin d'année. Ils notaient avec grand soin les réponses du professeur aux questions posées par les étudiants.

Il serait trop long d'énumérer ici les sujets étudiés au cours de cette série de leçons, cependant il convient de mentionner les principaux: l'Eglise a une doctrine sociale; la doctrine sociale de l'Eglise tient le juste milieu entre deux erreurs opposées—libéralisme économique et socialisme—; l'homme a besoin de la société; qu'est-ce qu'une société; la société familiale; la société civile; l'Etat; la dictature; la société professionnelle; Syndicats patronaux; syndicats agricoles; l'organisation corporative et sa nature; méthode de l'établir; corporatisme et gouvernement; représentation dans les conseils; corporatisme et fascisme; les sociétés économiques, nature et espèce; compagnies capitalistes; les coopératives, leur nature; caisses populaires, etc.

Ces cours reprendront au mois de septembre pour se continuer jusqu'aux prochaines vacances.

Le professeur et les étudiants comptent bien qu'à la reprise des cours, on verra un plus grand nombre d'étudiants s'inscrire, car on réalise que de tels cours ne peuvent que très bien servir ceux qui les suivent et en font des propagandistes avertis de la doctrine sociale de l'Eglise.

## Une journée syndicale

Une très intéressante journée syndicale avait lieu à la Rivière du Loup, samedi le 23 mai, sous la présidence de M. Paul Dionne, président du syndicat de la construction.

M. J.-B. Delisle, secrétaire de la Fédération du bâtiment et président du Cercle d'études Léon XIII, fut le premier orateur. Il exposa avec clarté et conviction les multiples avantages de fonder des syndicats nationaux catholiques. Il fit l'histoire de tout ce que les syndicats catholiques ont obtenu des gouvernements: la loi des conventions collectives et la loi des syndicats professionnels pour ne mentionner que ces deux lois qui ont rendu de précieux services aux ouvriers.

M. Osias Filion, vice-président de la C.T.C.C., et président de la Fédération du bâtiment, fut l'orateur suivant. Avec sa verve habituelle, il a démontré et mis en vedette les sentiments d'humanité qui inspirent les syndicats catholiques que tous considèrent comme un bienfait social et un paratonnerre dans l'industrie de notre province.

Les directives sociales contenues dans les encycliques de Léon XIII et Pie XI guident les syndicats catholiques dans leurs revendications auprès du patronat et des gouvernants de la chose publique tant pour obtenir que les salaires soient raisonnables que les lois soient plus en harmonie avec les besoins réels des travailleurs. M. Filion explique que la loi des conventions collectives concilie non seulement les intérêts des ouvriers dans la fixation des salaires, mais aussi l'intérêt des employeurs. Il ne faut jamais que les salaires mettent les employeurs dans la position de hausser leurs prix au point de ne pouvoir faire concurrence aux industries similaires des pays et provinces étrangers.

M. l'abbé Aurèle Ouellet, assistant-aumônier des syndicats de Québec, vint ensuite rappeler la supériorité de la doctrine sociale de l'Eglise et nota que le président Roosevelt, quand il veut faire oeuvre de relèvement social, s'inspire des encycliques des Papes et ne s'en cache pas, il le dit ouvertement dans ses discours à la radio. M. l'abbé Ouellet vanta particulièrement la loi des conventions collectives inspirées par les syndicats catholiques. Il expliqua les avantages de l'assurance-chômage dont s'occupe activement la C.T.C.C., afin d'augmenter raisonnablement les bons résultats de cette loi sociale.

Le président de cette journée syndicale, M. Paul Dionne, remercia les orateurs, et Me Léon Paradis, C.R., aviseur légal des ouvriers de la Rivière du Loup, fit l'éloge du travail accompli par le syndicalisme catholique et relata les débuts de la loi des accidents et les circonstances qui ont entouré la fondation de la commission des accidents du travail dont il indiqua les avantages et les notables inconvénients.

## Campagne de recrutement des briqueteurs

Les officiers et les membres de l'Association des Briqueteurs et Maçons ont décidé lors de leur dernière assemblée, tenue le 5 juin, d'organiser une grande campagne de recrutement. Les ouvriers de ces métiers auront toute la protection et les avantages qu'une organisation puissante peut leur donner, car nous avons le groupement le plus nombreux et le plus puissant. Notre but est de faire tout en notre possible pour améliorer les conditions des ouvriers de nos métiers, de les renseigner sur les nouvelles lois et législations ouvrières et leur en donner une interprétation juste. Nous n'avons pas l'intention d'agir comme certains organisateurs, qui se contentent de faire des promesses, impossibles à réaliser, pour leurrer les ouvriers, à moins que ce ne soit par ignorance. Nous avons vu ces organisateurs à l'oeuvre, mais nous sommes heureux de constater que les ouvriers se sont aperçu qu'ils ne s'occupaient pas de tenir leurs promesses. Ces organisateurs travaillent aujourd'hui pour la cause qu'ils combattaient il y a quelques années et se servent des mêmes tactiques qui n'ont pas réussi chez nous. Nous ne prétendons pas promettre plus que nous pouvons obtenir pour nos ouvriers.

Nous ne laissons pas nos membres se créer une fausse impression et nous leur expliquons les choses telles qu'elles sont et nous réglons toujours les griefs à leurs avantages.

Les briqueteurs et maçons ont tout intérêt à joindre les rangs de notre association. D'ici quelque temps plusieurs chantiers seront prêts pour les travaux de brique et les engagements passeront par notre bureau. A ce sujet nous invitons les briqueteurs et maçons à se tenir en relation avec l'agent d'affaires, M. H. La verdure, 1231 est, rue De Montigny, FA. 3694.

Nous avons la majorité des ouvriers de ces métiers dans nos rangs, mais il en reste un certain nombre qui ne tiennent pas à s'organiser, pour une raison ou pour une autre. Ce fait est d'autant plus surprenant que les briqueteurs et les maçons sont reconnus pour des unionistes sincères.

Alors, réveillez-vous, messieurs, car vous êtes en train de devenir le corps le moins unioniste parmi les métiers du bâtiment. A vous de vous ouvrir les yeux et de venir encourager ceux qui travaillent dans votre intérêt.

## Journée d'étude de la C.T.C.C.

Les Syndicats catholiques des divers centres de la province avaient tenu à se faire représenter aux journées d'études qui eurent lieu, à Québec, les 16 et 17 mai dernier, sous les auspices de la C.T.C.C., et sous la direction du Comité d'organisation du Conseil général de Québec.

Ces réunions suscitèrent le plus vif intérêt chez les délégués qui devaient faire une étude approfondie du "Point de vue" de la C.T.C.C., par son exécutif, au sujet de l'organisation corporative.

La journée du samedi fut entièrement consacrée à l'étude du mémoire. Les opinions les plus diverses ont été émises sur cet important sujet dont on parle si couramment dans le Québec. Toutes les opinions émises convergèrent vers le même but, donner une rédaction aussi parfaite que possible à une expression d'idée sur l'organisation corporative devant servir de base à une étude encore plus complète.

L'organisation corporative étudiée par les syndiqués ne vise que la masse des travailleurs, c'est-à-dire les corporations à organiser, mais non celles déjà existantes.

De l'aveu même de M. Alf. Charpentier, président général, il ne s'agissait pas de soumettre un plan complet de ce que doit être l'organisation corporative, mais plutôt de recueillir le plus possible d'idées maitresses, des points de repère qui, mis en ordre par les chefs de la C.T.C.C., serviront de base à une étude plus approfondie.

La journée du dimanche, après une messe dite par M. l'abbé Dionne, aumônier des syndicats de Québec, les délégués eurent à étudier la très sérieuse question des finances de la C.T.C.C. A M. Gérard Picard, secrétaire général, revint la tâche d'exposer toute la question comme aussi le projet d'une augmentation de la taxe *per capita*. De nombreux délégués ont exposé leurs vues sur le sujet, vues assez diverses. MM. Charpentier, Picard et Bourdon, officiers supérieurs, répondirent à maintes questions posées par les délégués.

Cette question tout comme celle du corporatisme, reviendra devant le congrès de septembre prochain pour étude et décision.

Voici la liste des délégués présents: Beauceville: M. Jules Poulin; Broughton-Est: MM. Alp. Savoie, D. Dodier, O. Leclerc, D. Perron, L. Lessard; Chicoutimi: M. Alb. Imbault; Donnacona: MM. R. Bédard, R. Larue; Hull-Ottawa: M. A. Morin; Jonquière: MM. P.-J. Martel, P. Côté, L.-P. Boily, Alp. Bouchard; Lorette-

ville: MM. A. Cloutier, C. Cloutier, Jos. Martel, Ls. Chantal, L. Richard, Mlles M.-A. Dubeau, A. Gariépy, F. Hébert, G. Giguère, A. Rhéaume, S. Genest, A. Denis, A. Trudel, A. Renaud, J. Pleau, J. Dubeau, M. Garneau, A. Cloutier; Montmagny: MM. L.-P. Gaudreault, L. Gaudreault, E. Cloutier, A. Fournier; Montréal: MM. Alf. Charpentier, O. Filion, Alp. Bourdon, J.-B. Delisle, G.-A. Gagnon, Ph. Girard, J. Hamel, E. St-Amand, Z. Lamoureux, M. Rochette, J.-M. Chalut, J.-E. Marsan, H. Laverdure, J.-E.-A. Pin, E.-A. La Caire, P. Lacasse, H. Primeau, G. St-Pierre, A. Gosselin, C. Paquette, A. Chagnon, Alp. Bégin; Plessisville: M. J.-B. Benoît; Port-Alfred: M. Ph. Lessard; Priceville: MM. T. Alexandre, Art. Roy; Québec: MM. G. Picard, Jos. Dorion, P.-E. Caron, Geo. Bélanger, R. Arcand, N. Favron, L. Morency, A. Maher, Jos. Légaré, J. Brousseau, R. Fiset, A. Roberge, O. Chevalier, A. Massé, H. Petit, L. Dionne, W. Brousseau, A. Mainguy, J.-T. Robitaille, A. Robitaille, A. Hamel, G. Coucy, L. Morissette, C. Verret, R. Lachance, R. St-Hilaire, E. Vidal, M. Dussault, T. Breton, O. Fortier, H. Hanson, L.-M. Bégin, R. Plamondon, E. Meunier, A. April, J. Parent, H. Hamel, J.-C. Morel, E. Lemieux, G. Faucher, A. Morin, P. Tremblay, L. Cloutier, L. Lorentz, R. Lachance, G. Poirier, Art. Brousseau, C. Labbé, F. Dion, A.-M. Bavin, J.-E. Brochu, O. Arsenault, C. Morisset, H. Breault, J. Conseiller, Jos. Bérubé, Jos. Chamberland, J.-T. Gosselin, C. Ratté, D. Gagnon, G. Poirier, F. Vézina, L.-A. Turgeon, L. Turcotte, Mlles B. Lachance, R.-A. Peticlerc, Y. Denoncourt, Mme G. Garneau, MM. A. Giguère et J.-A. Têtu, de Charlesbourg; Rimouski: MM. F.-X. Légaré, Art. Pelletier, Jos. Dubé; Sherbrooke: MM. L.-P. Demers, A. Colette; Saint-Jean: MM. L. Bourque, A. Bachand, H. St-Amand, M. Bernier; Saint-Grégoire, Montmorency: MM. H. D'Amour, Art. Mathieu; Saint-Joseph, Beauce: MM. T. Gagnon, L. Jacques, T. Audet, L. Turcot, J. Lambert; Saint-Marc des Carrières: MM. R. Proulx, D. Petit; Thetford les Mines: MM. L. Drouin, J. Grandclair, M. Quinn, L.-A. Blandard, J.-O. Landry, J.-E. Leclerc; Trois-Rivières: MM. E. Tellier et R. Lemire; Victoriaville: M. I. Rousseau.

Les aumôniers présents étaient MM. les abbés Jean Bertrand, aumônier général; L.-R. Dionne et A. Ouellet, de Québec, le R. P. Courchesne, Hull, les abbés T. Desrosiers, de Rimouski; F.-J. Fortin, de Chicoutimi; P.-E. Morin, de Sherbrooke; Ph. Bergeron, de Port-Alfred; G. Lemay, de Jonquière; Jos. Campagna, de Thetford les Mines.

## Discours de M. Bell

Voici quelques extraits du discours que prononça le 7 mai dernier, M. Ralph P. Bell, directeur de la production aéronautique au Canada, lors de la "Conférence pour la Victoire" organisée par les Unions Internationales.

Ce discours a été commenté de différentes manières; certains locaux de l'Internationale ont même cru bon de protester contre les paroles de l'orateur.

Je comprends, dit M. Bell, que le but formulé par les organisateurs de cette convention est une plus grande production et que, à cette fin, ils préconisent la formation d'un Comité de production d'usines. Je suis, continue l'orateur, de tout cœur en faveur d'une telle coopération.

Si ce mouvement doit réussir — et je suis convaincu qu'il le peut — il ne doit pas y avoir de restriction ou d'arrière-pensées de la part d'aucune des parties, ni de tentatives pour utiliser ces comités en vue de discuter et de régler les problèmes concernant les salaires, ni également de rapport à la reconnaissance d'une union en particulier. Une seule considération doit prévaloir: aider à gagner la guerre.

Soyons honnêtes sur cette chose: Les salaires et la reconnaissance d'une union sont une chose, le désir d'augmenter la production dans l'effort de guerre en est une autre.

La semaine de sept jours de travail est inapplicable. Théoriquement, c'est un idéal pour lequel il est beau de lutter; mais en pratique dans l'industrie de l'avionnerie à Montréal c'est impraticable présentement. Il a été démontré d'ailleurs en Angleterre que le travail prolongé sur une semaine de sept jours est impraticable. Cette opinion a été exprimée par M. Ernest Bevin et confirmée par le Ministère de la Production. Deux facteurs importants président à l'application de la semaine de sept jours: des quantités suffisantes de matériel et un nombre suffisant de chefs pour diriger les ouvriers dans les usines. L'orateur doute fort qu'une industrie qui a augmenté son



Ralph P. Bell

personnel de quarante fois en trois ans puisse trouver des surintendants et des contre-maitres en nombre suffisant pour diriger trois équipes successives.

M. Bell ajoute qu'il a toujours été en faveur des salaires élevés. "Mais personne ne peut prétendre que les salaires payés dans l'avionnerie ne sont pas raisonnables. Soixante-quinze pour cent de ces ouvriers, à Montréal, gagnent en salaire ce qu'ils n'avaient jamais reçu auparavant".

Selon M. Bell, les ouvriers sont animés de bonne volonté, mais le désir d'augmenter la production n'est pas suffisant. Il faut aussi avoir le matériel nécessaire et, dit-il, on est très étonné quelquefois de nous entendre affirmer que nous ne pouvons pas répondre aux commandes des fabricants. Cela est vrai pourtant. Il ne faut pas oublier non plus que la majorité des ouvriers doivent être adaptés à la production et qu'il faut remplacer les jeunes gens aptes au service militaire."

L'orateur termine son discours en disant que les ouvriers doivent être convaincus que la guerre ne se gagnera pas dans les usines. L'ouvrier n'est pas à la première ligne de défense. "La guerre sera gagnée par les soldats canadiens, américains, anglais, russes et tous ceux des Nations Unies."

## Appel aux syndiqués

Pouvons-nous compter sur les Officiers de votre Syndicat pour recommander à tous ses membres d'encourager leurs confrères syndiqués des employés de magasins de Québec?

10,000 membres de nos syndicats de la ville et du district de Québec qui exigent de se faire servir par des employés syndiqués, lorsqu'ils font leurs achats dans les magasins de NOUVEAUTE ou de MEUBLES, voyez-vous immédiatement l'intense propagande en vue d'amener les employeurs à reconnaître la préférence syndicale?

10,000 membres qui recommandent à leurs parents et amis d'exiger de se faire servir par des employés syndiqués dans les magasins de NOUVEAUTE et de MEUBLES; voyez-vous quelle part du public acheteur cela représente? 50,000 voire 100,000 acheteurs...

10,000 membres qui conseillent à leurs connaissances, parents et amis, travaillant dans les magasins de NOUVEAUTE ou de MEU-

BLES, de joindre les rangs du Syndicat des Employés de Magasins s'ils veulent bénéficier de leur clientèle; voyez-vous l'énorme résultat de votre sage conseil en faveur du syndicalisme?

Bref, réclamer les services d'un employé syndiqué (ou d'une employée syndiquée) chaque fois que vous entrez dans un magasin de NOUVEAUTE ou de MEUBLES, c'est créer, d'une part, l'utilité pour les patrons d'avoir des employés syndiqués et, d'autre part, l'utilité pour les employés d'être syndiqués.

Si la personne désignée pour vous servir peut produire sa carte de membre du Syndicat des Employés de Magasins, ENCOURAGEZ-LA. C'est un confrère, ou une campagne, dans la cause syndicale. Vous ne paierez pas plus cher... et vous aurez la satisfaction du devoir accompli.

Le Conseil général des Syndicats Catholiques de Québec  
par Maurice DUSSAULT,  
secrétaire-correspondant

## Loi de 1940 sur l'assurance-chômage

### PARTIE II PERSONNES ASSUREES

13—(1) Subordonnement aux dispositions de la présente loi, toutes personnes qui remplissent l'un des emplois spécifiés dans la Partie I de la Première Annexe de la présente loi, mais non spécifiés comme emplois exceptés dans la Partie II de ladite annexe, doivent être assurés contre le chômage en la manière prévue par la présente loi.

Voyons tout de suite la première partie de cette première annexe, et ce qui constitue un "Emploi au sens de la Partie II de la présente loi".

(a) "Emploi au Canada en vertu d'un contrat de service ou d'apprentissage, écrit ou verbal, explicite ou implicite, ou lorsque l'employé est payé par le patron ou quelque autre personne, et travaille sous un ou plusieurs patrons, est payé à l'heure ou à la pièce, ou partie à l'heure et partie à la pièce, ou autrement."

Soulignons immédiatement, avant d'aller plus loin, l'expression employée dans cette dernière clause: "contrat de service". Dans l'interprétation que la loi donne à ces trois mots, nous

trouvons, sauf pour quelques exceptions, la règle générale qui détermine ce que c'est qu'un "emploi assurable" et un "emploi non-assurable".

La loi a tenu à analyser la différence qui existe entre "un contrat de service" et un "contrat pour un service". ("Contract of Service" — "Contract for Service"). Suivant en cela le principe de la loi anglaise, notre loi s'est appliquée à rendre assurable un "contrat de service", et non-assurable un "contrat pour un service". Nous le répétons, il y a des exceptions à l'application de cette règle; mais, en fait, nous sommes ici en face de la méthode que l'on a prise pour établir cette différence.

Règle générale, les travailleurs détiennent des "contrats de service". Ces gens doivent obéir à leurs patrons et accepter, explicitement ou implicitement, d'être dirigés dans la conduite de leurs travaux. Plus ce contrôle du patron est direct, plus devient certitude le fait que l'ouvrier travaille sous un "contrat de service". Par contraste, plus le travailleur assume un certain degré d'indépendance en face de ce contrôle, plus devons-nous croire qu'il répond à un "contrat pour un service". Un médecin, un avocat, dans l'exercice de leurs fonc-

tions, remplissent les conditions attachées au "contrat pour un service". Verbalement ou autrement, ils contractent pour un service; mais, ils reçoivent rarement des ordres. Vous ne direz pas à un médecin de quelle manière il doit s'y prendre pour vous guérir, ni à un avocat les procédures à instituer pour diriger son procès. Si, même par condescendance, certains professionnels acceptent de discuter de ces choses avec vous, il n'en reste pas moins vrai qu'ils sont les maîtres des moyens à employer pour donner suite à leur "contrat". C'est donc un "contrat pour un service" et conséquemment non-assurable.

Rien de tel pour un peintre ou pour un charpentier-menuisier, travaillant pour le compte d'un entrepreneur. Ils doivent, l'un et l'autre, obéir aux ordres qu'ils reçoivent. Le seul fait qu'au cours de certains travaux ils peuvent recevoir des ordres, indique qu'ils répondent à un "contrat de service" et que par conséquent ils ont un emploi assurable.

Le peintre qui laisse un entrepreneur pour prendre à son compte et devenir maître-peintre, cesse d'être assujéti à des ordres et ne remplit plus un "contrat de service". Il acceptera maintenant des "contrats pour un service", et son travail deviendra ainsi non-assurable.

Nous continuerons le mois prochain l'étude de cette question.

L.-V.-D. HURTUBISE  
Représentant de la Commission d'Assurance-chômage auprès des organisations ouvrières.



## ENREGISTREMENT DES CHÔMEURS

### QUI DOIT SE FAIRE INSCRIRE

Tout homme, entre 16 et 69 ans, qui est en chômage ou qui n'aura pas d'occupation lucrative après le 31 mai 1942, doit se faire inscrire. Sont exempts: Les étudiants, ou ceux qui sont dans un asile d'aliénés, ou en prison, ou à l'hôpital, ou dans une maison de vieillards et d'infirmités, ou ceux (Personnel Technique et Scientifique) qui sont soumis aux Règlements sur le Travail Essentiel, 1942.

### QUAND SE FAIRE INSCRIRE

Si vous ne vous êtes pas fait inscrire au cours des deux dernières semaines à l'un des Bureaux de Placement et de Réclamations de la Commission d'Assurance-Chômage, ou si vous n'avez pas obtenu de travail, vous devez vous faire inscrire dans la 1ère semaine de juin 1942, ou dans le courant de la première semaine après que vous aurez perdu votre emploi ou que votre emploi ne sera pas lucratif, à n'importe quelle date après le 31 mai 1942.

\* **Avis:** A Calgary, Edmonton, Hamilton, London, Montréal, Ottawa, Québec, Toronto, Vancouver, Windsor et Winnipeg; vous devez vous faire inscrire le jour qui est indiqué en face de la première lettre de votre nom de famille:

A à C — le lundi, 1er juin      D à H — le mardi, 2 juin  
I à M — le mercredi, 3 juin    N à S — le jeudi, 4 juin  
T à Z — le vendredi, 5 juin

### OÙ SE FAIRE INSCRIRE

1. A l'un des Bureaux de Placement et de Réclamations de la Commission d'Assurance-Chômage, si vous habitez une ville ou à moins de cinq milles d'une ville où il y a un de ces bureaux; ou
2. Au Bureau de Poste le plus proche, si vous n'habitez pas une ville ou si vous êtes à plus de cinq milles d'une ville où il y a un Bureau de Placement et de Réclamations.

### RENOUVELLEMENT

Si vous restez sans emploi, vous devez renouveler votre inscription au moins tous les quinze jours.

Par Ordre de l'Arrêté Ministériel P.C. 1445 du 2 mars 1942.

HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre du Travail.